

Gazette
officielle

^{DU}
Québec

Partie

1

N° 1

5 janvier 2013

Lois et règlements

145^e année

Sommaire

AVIS DIVERS

DIRECTEUR DE L'ÉTAT CIVIL

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Dépôt légal – 1^{er} trimestre 1968
Bibliothèque nationale du Québec
© Éditeur officiel du Québec, 2013

Tous droits de traduction et d'adaptation, en totalité ou en partie, réservés pour tous pays.
Toute reproduction par procédé mécanique ou électronique, y compris la microreproduction,
est interdite sans l'autorisation écrite de l'Éditeur officiel du Québec.

AVIS AUX USAGERS

La *Gazette officielle du Québec* est le journal par lequel le gouvernement du Québec rend officielles ses décisions. Elle est publiée en deux éditions distinctes en vertu de la Loi sur le Centre de services partagés du Québec (chapitre C-8.1.1) et du Règlement sur la *Gazette officielle du Québec* (chapitre C-8.1.1, r. 1). La Partie 1, intitulée «Avis juridiques», est publiée au moins tous les samedis. Lorsque le samedi est un jour férié, l'Éditeur officiel du Québec est autorisé à la publier la veille ou le lundi suivant. La Partie 2 «Lois et règlements» et sa version anglaise Part 2 «Laws and Regulations» sont publiées au moins tous les mercredis. Lorsque le mercredi est un jour férié, l'Éditeur officiel du Québec est autorisé à la publier la veille ou le lendemain.

Partie 1 — AVIS JURIDIQUES

Internet

La version intégrale de la *Gazette officielle du Québec* Partie 1 est disponible le samedi à 0h01 dans Internet à l'adresse suivante:

www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca

La *Gazette officielle du Québec* publiée sur le site internet est accessible gratuitement à tous.

Contenu

La Partie 1 contient les documents, avis et annonces autres que ceux publiés à la Partie 2 et dont la publication à la *Gazette officielle du Québec* est requise par une loi ou un règlement ou par le gouvernement. Elle est publiée en français seulement.

Avis de demande de changement de nom et déclaration tardive de filiation

En ce qui concerne la publication des demandes de changement de nom et les déclarations tardives de filiation, elles doivent être présentées sur les différents formulaires intitulés «Avis pour publication à la *Gazette officielle du Québec*». Quatre types de formulaires sont disponibles, selon le cas:

- changement de nom d'une personne majeure et de son (ses) enfant(s) mineur(s);
- changement de nom d'une personne majeure;
- changement de nom d'un enfant mineur;
- déclaration tardive de filiation.

Ces formulaires peuvent être obtenus en communiquant avec la Division de la *Gazette officielle du Québec*. Ils peuvent également être téléchargés à partir du site Internet à l'adresse suivante: www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca à la rubrique «Gazette officielle» et à la section «Formulaires». Les frais de publication sont de 108\$ pour un avis de changement de nom et de 153\$ pour un avis de déclaration tardive de filiation (taxes incluses). Ils sont payables à l'avance et doivent être acquittés par mandat ou par chèque émis à l'ordre de: «Centre de services partagés du Québec». Un exemplaire de la *Gazette officielle du Québec* est automatiquement expédié comme preuve de publication pour chaque avis publié.

Tarif*

1. Abonnement annuel:

Version papier

Partie 1 «Avis juridiques»:	475 \$
Partie 2 «Lois et règlements»:	649 \$
Part 2 «Laws and Regulations»:	649 \$

2. Acquisition d'un exemplaire imprimé de la *Gazette officielle du Québec*: 10,15\$.

3. Publication d'un avis dans la Partie 1: 1,63\$ la ligne agate.

4. Publication d'un avis dans la Partie 2: 1,08\$ la ligne agate. Un tarif minimum de 239\$ est toutefois appliqué pour toute publication inférieure à 220 lignes agate.

* **Les taxes ne sont pas comprises.**

Conditions générales

Les manuscrits doivent être reçus à la Division de la *Gazette officielle du Québec* au plus tard à 11 h le mercredi précédant la semaine de publication. Les avis reçus après ce délai sont publiés dans l'édition subséquente. Toute demande doit être accompagnée d'un manuscrit signé. De plus, chaque avis à paraître doit être accompagné de sa version électronique. Cette dernière doit être acheminée par courrier électronique à l'adresse suivante: gazette.officielle@cspq.gouv.qc.ca

À des fins de facturation ultérieure, les annonceurs doivent fournir une lettre d'accompagnement indiquant clairement leurs nom et adresse, leur numéro de téléphone et le nombre de publications requises pour chaque avis.

Pour toute demande de renseignements concernant la publication d'avis, veuillez communiquer avec:

Gazette officielle du Québec
1000, route de l'Église, bureau 500
Québec (Québec) G1V 3V9
Téléphone: 418 644-7794
Télécopieur: 418 644-7813
Internet: gazette.officielle@cspq.gouv.qc.ca

Abonnements

Pour s'abonner à la version papier de la *Gazette officielle du Québec* veuillez communiquer avec le service à la clientèle.

Les Publications du Québec
Service à la clientèle – abonnements
1000, route de l'Église, bureau 500
Québec (Québec) G1V 3V9
Téléphone: 418 643-5150
Sans frais: 1 800 463-2100
Télécopieur: 418 643-6177
Sans frais: 1 800 561-3479

Toute réclamation doit nous être signalée dans les 20 jours suivant la date d'expédition.

Table des matières

AVIS DIVERS

Arrêté du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs en date du 7 mai 2008 concernant les frais exigibles en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (Avis d'indexation)	5
Conditions à satisfaire pour être inscrit sur la liste des experts en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (Avis d'indexation)	7
Règlement sur la sécurité des barrages (Avis d'indexation)	8
Règlement sur le domaine hydrique de l'État (Avis d'indexation)	9
Règlement sur le tarif permettant de déterminer les coûts d'échantillonnage, d'analyse, d'inspection ou d'enquête faisant partie des frais d'une poursuite civile ou pénale intentée pour l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement (Avis d'indexation)	10
Règlement sur les attestations d'assainissement en milieu industriel (Avis d'indexation)	10
Règlement sur les indemnités et les allocations des jurés (Avis de revalorisation de l'allocation pour garde d'enfants ou d'autres personnes à charge)	11
Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides (Avis d'indexation)	11
Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles (Avis d'indexation)	11
Règlement sur les zones d'exploitation contrôlée de pêche au saumon (Avis d'indexation des tarifs exigibles pour l'année 2013)	12
Tarifs exigibles en vertu de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbying pour l'année 2013 (Avis d'indexation du Tarif des droits relatifs au registre des lobbyistes)	12
Tarifs exigibles en vertu de la Loi sur le ministère de la Justice pour l'année 2013 (Avis d'indexation du Tarif des sommes exigibles pour l'exécution de certaines fonctions du registraire du Québec)	13
Tarifs exigibles en vertu de la Loi sur les bureaux de la publicité des droits pour l'année 2013 (Avis d'indexation du Tarif des droits relatifs au registre des droits personnels et réels mobiliers)	13

Tarifs exigibles en vertu de la Loi sur les tribunaux judiciaires pour l'année 2013 (Avis d'indexation du Règlement sur les commissaires pour la prestation du serment)	14
Université du Québec (Modification à l'annexe 6-B « Régime de retraite de l'Université du Québec » du règlement général 6 « Ressources humaines »)	15
Valeur des traitements sylvicoles admissibles en paiement des droits (Avis d'indexation)	17

DIRECTEUR DE L'ÉTAT CIVIL

CHANGEMENTS DE NOM — DEMANDES

Aleksandar Stikov	24
André Luis De Morais Costa	24
Bakari Nahimana	24
Caroline Marie France Desilets Therrien	24
Denise Marie Gisèle Durand	24
Hai Qing Liang	24
Ilias Lamri	24
Marie Estelle Stéphanie Boulet	25
Vasilios Spanos	25

DÉCLARATIONS TARDIVES DE FILIATION

Jonathan Alexandre Benjamin Dion	25
Valentina Susana Gonzalez Garcia	25

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

PROFESSIONNELS DÉSENGAGÉS ET PROFESSIONNELS NON PARTICIPANTS

Professionnels désengagés et professionnels non participants	26
--	----

Avis divers

Arrêté du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs en date du 7 mai 2008 concernant les frais exigibles en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement

(chapitre Q-2)

Avis d'indexation

Conformément aux dispositions de l'article 24 de l'Arrêté ministériel concernant les frais exigibles en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2, r. 28), les frais exigibles en vertu du présent arrêté sont ajustés au 1^{er} janvier de chaque année.

La sous-ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs publie le résultat de l'indexation. En conséquence, les frais exigibles à compter du 1^{er} janvier 2013 apparaissent au tableau ci-après reproduit.

La sous-ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs,
DIANE JEAN

Indexation des frais prévue à l'article 24 de l'Arrêté ministériel concernant les frais exigibles en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement

Article	Activité visée	À compter du 1 ^{er} janvier 2013
art. 2 par. 1 a)	Projets de barrage, de pont ou de marina	2 739 \$
art. 2 par. 1 ^o b)	Travaux d'aménagement dans un cours d'eau, projets de route ou de dragage	2 739 \$
art. 2 par. 1 ^o c)	Centrale de production d'énergie électrique de moins d'un mégawatt	5 479 \$
art. 2 par. 1 ^o c)	Centrale de production d'énergie électrique (tout autre cas)	10 958 \$
art. 2 par. 1 ^o d)	Terrain de golf	5 479 \$
art. 2 par. 1 ^o e)	Sous réserve des dispositions du paragraphe f, tout projet concernant un établissement industriel, une carrière, une sablière ou une mine	1 644 \$
art. 2 par. 1 ^o e) i	Frais additionnels pour un tel projet subordonné à la détermination d'objectifs environnementaux d'émission (OEE)	1 096 \$

Article	Activité visée	À compter du 1 ^{er} janvier 2013
art. 2 par. 1 ^o e) ii	Frais additionnels pour un tel projet subordonné à la détermination d'objectifs environnementaux de rejets (OER)	2 739 \$
art. 2 par. 1 ^o f)	Tout projet de sablière ou d'usine de béton bitumineux qui satisfait aux normes de localisation ou d'émission applicables	548 \$
art. 2 par. 1 ^o g)	Déchets biomédicaux	1 096 \$
art. 2 par. 1 ^o h)	Lieu d'enfouissement de matières résiduelles de fabrique de pâtes et papiers ou de scierie (établissement ou modification avec augmentation de capacité)	5 479 \$
art. 2 par. 1 ^o h)	Lieu d'enfouissement de matières résiduelles de fabrique de pâtes et papiers ou de scierie (autres modifications)	2 739 \$
art. 2 par. 1 ^o i)	Lieu d'élimination de neige (établissement ou modification avec augmentation de capacité)	1 096 \$
art. 2 par. 1 ^o i)	Lieu d'élimination de neige (autres modifications)	548 \$
art. 2 par. 1 ^o j)	Lieu d'enfouissement de sols contaminés (établissement ou modification avec augmentation de capacité)	5 479 \$
art. 2 par. 1 ^o j)	Lieu d'enfouissement de sols contaminés (autres modifications)	2 739 \$
art. 2 par. 1 ^o k)	Traitement de sols contaminés (établissement d'une unité de traitement thermique)	5 479 \$
art. 2 par. 1 ^o k)	Traitement de sols contaminés (établissement d'une unité de traitement biologique ou physico-chimique)	2 739 \$
art. 2 par. 1 ^o k)	Traitement de sols contaminés (modification d'une unité de traitement thermique)	2 739 \$
art. 2 par. 1 ^o k)	Traitement de sols contaminés (modification d'une unité de traitement biologique ou physico-chimique)	1 369 \$
art. 2 par. 1 ^o l)	Lieu de stockage ou centre de transfert de sols contaminés (établissement ou modification avec augmentation de capacité)	5 479 \$
art. 2 par. 1 ^o l)	Lieu de stockage ou centre de transfert de sols contaminés (autres modifications)	2 739 \$

Article	Activité visée	À compter du 1 ^{er} janvier 2013	Article	Activité visée	À compter du 1 ^{er} janvier 2013
art. 2 par. 1 ^o m)	Lieu d'enfouissement technique, lieu d'enfouissement de débris de construction ou de démolition ou installation d'incinération de matières résiduelles (établissement)	5 479 \$	art. 4 par. 1 ^o c)	Frais additionnels pour un tel projet subordonné à la détermination d'objectifs environnementaux de rejets (OER)	2 739 \$
art. 2 par. 1 ^o m)	Lieu d'enfouissement technique, lieu d'enfouissement de débris de construction ou de démolition ou installation d'incinération de matières résiduelles (modification avec augmentation de capacité)	2 739 \$	art. 4 par. 2 ^o	Tout autre projet non mentionné au paragraphe 1 ^o de l'article 4	548 \$
art. 2 par. 1 ^o m)	Lieu d'enfouissement technique, lieu d'enfouissement de débris de construction ou de démolition ou installation d'incinération de matières résiduelles (autres modifications)	1 096 \$	art. 5	Tout projet concernant un établissement industriel, une carrière, une sablière ou une mine	1 096 \$
art. 2 par. 1 ^o n)	Lieu d'enfouissement en tranchée de matières résiduelles (établissement)	2 739 \$	art. 5	Frais additionnels pour un tel projet subordonné à la détermination d'objectifs environnementaux d'émission (OEE)	1 096 \$
art. 2 par. 1 ^o n)	Lieu d'enfouissement en tranchée de matières résiduelles (modification avec augmentation de capacité)	1 369 \$	art. 6	Matières dangereuses (autorisation pour en avoir en sa possession plus de 12 mois)	2 192 \$
art. 2 par. 1 ^o n)	Lieu d'enfouissement en tranchée de matières résiduelles (autres modifications)	1 096 \$	art. 7	Cession d'un ou de plusieurs permis délivrés en vertu de l'article 70.11 de la Loi	548 \$
art. 2 par. 1 ^o o)	Lieu d'enfouissement en milieu nordique ou centre de transfert de matières résiduelles (établissement)	1 096 \$	art. 8 al. 1 par. 1 ^o	Délivrance ou modification d'une autorisation de captage d'eau souterraine (capacité < 75 m ³ par jour pour alimenter plus de 20 personnes)	1 644 \$
art. 2 par. 1 ^o o)	Lieu d'enfouissement en milieu nordique ou centre de transfert de matières résiduelles (autres modifications)	548 \$	art. 8 al. 1 par. 2 ^o	Délivrance ou modification d'une autorisation de captage d'eau souterraine (capacité de 75 à 300 m ³ par jour)	1 644 \$
art. 2 par. 2 ^o	Tout autre projet non expressément mentionné au paragraphe 1 ^o de l'article 2	548 \$	art. 8 al. 1 par. 3 ^o	Délivrance ou modification d'une autorisation de captage d'eau souterraine (capacité > 300 m ³ par jour)	4 382 \$
art. 3	Cession d'un ou de plusieurs certificats d'autorisation délivrés en vertu de l'article 22 de la Loi	548 \$	art. 8 al. 1 par. 4 ^o	Délivrance ou modification d'une autorisation de captage d'eau souterraine (distribution ou vente d'eau)	3 836 \$
art. 4 par. 1 ^o a)	Installation de traitement de l'eau potable délivrée par un système de distribution qui alimente 1 000 personnes ou plus	1 096 \$	art. 10 al. 1	Dépôt de l'avis de projet prévu à l'article 31.2 de la Loi	1 096 \$
art. 4 par. 1 ^o b)	Installation de traitement des eaux usées municipales desservant 1 000 personnes ou plus	2 192 \$	art. 10 al. 1	Dépôt de l'étude d'impact prévu à l'article 31.3 de la Loi – catégorie 1	4 382 \$
art. 4 par. 1 ^o b)	Frais additionnels pour un tel projet subordonné à la détermination d'objectifs environnementaux de rejets (OER)	1 644 \$	art. 10 al. 1	Dépôt de l'étude d'impact prévu à l'article 31.3 de la Loi – catégorie 2	15 339 \$
art. 4 par. 1 ^o c)	Tout projet concernant un établissement industriel, une carrière, une sablière ou une mine	1 096 \$	art. 10 al. 1	Dépôt de l'étude d'impact prévu à l'article 31.3 de la Loi – catégorie 3	26 297 \$
			art. 10 al. 1	Dépôt de l'étude d'impact prévu à l'article 31.3 de la Loi – catégorie 4	37 255 \$
			art. 10 al. 1	Audience publique prévue à l'article 31.3 de la Loi - catégorie 2	38 350 \$

Article	Activité visée	À compter du 1 ^{er} janvier 2013
art. 10 al. 1	Audience publique prévue à l'article 31.3 de la Loi - catégorie 3	65 743 \$
art. 10 al. 1	Audience publique prévue à l'article 31.3 de la Loi - catégorie 4	93 136 \$
art. 14 al. 1	Délivrance d'une attestation d'assainissement	9 149 \$
art. 14 al. 2	Délivrance d'une nouvelle attestation d'assainissement conformément à l'article 31.28 de la Loi	4 574 \$
art. 15 par. 1 ^o	Plan de réhabilitation d'un terrain (élimination des contaminants sur des sites autorisés)	1 096 \$
art. 15 par. 2 ^o	Plan de réhabilitation d'un terrain (traitement des contaminants sur le terrain)	3 288 \$
art. 15 par. 3 ^o	Plan de réhabilitation prévoyant le maintien dans le terrain de contaminants	8 766 \$
art. 16	Programme d'assainissement	10 958 \$
art. 17 par. 1 ^o	Construction sur un lieu d'élimination des matières résiduelles qui est désaffecté (projet qui concerne un bâtiment résidentiel, commercial, institutionnel ou industriel)	2 739 \$
art. 17 par. 2 ^o	Tout autre projet de construction sur un lieu d'élimination des matières résiduelles qui est désaffecté	548 \$
art. 18 par. 1 ^o	Matières dangereuses (délivrance d'un permis concernant l'exploitation d'un procédé de traitement physico-chimique ou biologique, l'entreposage ou le transport)	2 739 \$
art. 18 par. 2 ^o	Matières dangereuses (tout autre projet)	5 479 \$
art. 19 par. 2 ^o	Matières dangereuses (modification de permis non prévue à l'article 19 paragraphe 1 ^o)	1 096 \$
art. 20 par. 1 ^o	Regroupement de 5 certificats d'autorisation ou moins	2 192 \$
art. 20 par. 2 ^o	Regroupement de 6 à 10 certificats d'autorisation	3 288 \$
art. 20 par. 3 ^o	Regroupement de 11 à 20 certificats d'autorisation	4 382 \$
art. 20 par. 4 ^o	Regroupement de 21 certificats d'autorisation ou plus	5 479 \$

Article	Activité visée	À compter du 1 ^{er} janvier 2013
art. 21 al. 1	Modification d'une autorisation	273 \$
art. 22	Renouvellement d'une autorisation	548 \$
art. 25	Tarif pour un établissement industriel, comptant au moment de la demande, 10 employés ou moins affectés à la production	1 096 \$
		3636

Conditions à satisfaire pour être inscrit sur la liste des experts en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2, a. 31.65)

Avis d'indexation

Conformément aux dispositions des articles 83.3 et 83.6 de la Loi sur l'administration financière (chapitre A-6.001), les droits exigibles en vertu de l'article 31.65 de la Loi sur la qualité de l'environnement sont indexés de plein droit et sont publiés à la *Gazette officielle du Québec*, au 1^{er} janvier de chaque année.

La sous-ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs publie le résultat de cet ajustement. En conséquence, les droits exigibles à compter du 1^{er} janvier 2013 apparaissent au tableau ci-après reproduit.

La sous-ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs,
DIANE JEAN

Indexation des droits exigibles en vertu de l'article 31.65 de la Loi sur la qualité de l'environnement, conformément aux articles 83.3 et 83.6 de la Loi sur l'administration financière

Article	Activité visée	À compter du 1 ^{er} janvier 2013
art. 31.65	Demande d'inscription	1 066 \$
	Droits d'examen	213 \$
	Droits annuels	799 \$
		3635

Règlement sur la sécurité des barrages

Avis d'indexation

Conformément aux dispositions de l'article 83.3 de la Loi sur l'administration financière (chapitre A-6.001), les droits exigibles en vertu de l'article 64 du Règlement sur la sécurité des barrages sont indexés de plein droit, au 1^{er} janvier de chaque année.

Conformément aux dispositions de l'article 71 du Règlement sur la sécurité des barrages (chapitre S-3.1.01, r. 1), les droits exigibles en vertu des articles 65 à 69 sont ajustés au 1^{er} janvier de chaque année.

La sous-ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs informe le public sur le résultat de l'ajustement annuel. En conséquence, les droits exigibles à compter du 1^{er} janvier 2013 apparaissent au tableau ci-après reproduit.

*La sous-ministre du Développement durable,
de l'Environnement, de la Faune et des Parcs,
DIANE JEAN*

Indexation des droits exigibles en vertu du Règlement sur la sécurité des barrages

Article	Activité visée	À compter du 1 ^{er} janvier 2013
---------	----------------	--

art. 64	Traitement d'une demande d'autorisation portant sur la construction ou la modification d'une structure d'un barrage	
	Coût des travaux :	
	Moins de 25 000 \$	1 066 \$
	25 001 \$ à 100 000 \$ première tranche de 25 000 \$	1 066 \$
	100 001 \$ à 500 000 \$ première tranche de 100 000 \$	4 066 \$
	500 001 \$ à 1 000 000 \$ première tranche de 500 000 \$	8 066 \$
	1 000 001 \$ à 10 000 000 \$ première tranche de 1 000 000 \$	10 066 \$
	10 000 001 \$ à 40 000 000 \$ première tranche de 10 000 000 \$	28 066 \$

Article	Activité visée	À compter du 1 ^{er} janvier 2013
---------	----------------	--

	40 000 001 \$ et plus première tranche de 40 000 000 \$	58 066 \$
	Traitement d'une demande d'autorisation visant :	
art. 65	Un changement d'utilisation d'un barrage	250 \$
art. 66	La démolition d'un barrage :	
	de classe A	1 244 \$
	de classe B	623 \$
	de classe C	310 \$
	de classe D	310 \$
	de classe E	310 \$
art. 67	Traitement d'un dossier visant l'approbation de l'exposé des correctifs à apporter ainsi que du calendrier de mise en œuvre pour un barrage :	
	de classe A	4 978 \$
	de classe B	3 113 \$
	de classe C	1 244 \$
	de classe D	1 244 \$
	de classe E	1 244 \$
art. 68	Traitement d'une demande visant l'approbation d'un programme de sécurité	12 448 \$
art. 68	Renouvellement d'un programme de sécurité	3 113 \$
art. 69	Droits annuels pour un barrage :	
	de classe A	1 058 \$
	de classe B	1 058 \$
	de classe C	218 \$
	de classe D	218 \$
	de classe E	124 \$

3631

Règlement sur le domaine hydrique de l'État*Avis d'indexation*

Comme il est prévu à l'article 6 du Règlement sur le domaine hydrique de l'État (chapitre R-13, r. 1), les montants exigibles en vertu du présent règlement, dont les frais prévus à l'annexe I, sont ajustés au 1^{er} avril de chaque année.

La sous-ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs informe le public sur le résultat de l'ajustement annuel. En conséquence, les montants exigibles à compter du 1^{er} avril 2013 apparaissent au tableau ci-après reproduit.

*La sous-ministre du Développement durable,
de l'Environnement, de la Faune et des Parcs,
DIANE JEAN*

Indexation des montants exigibles en vertu du Règlement sur le domaine hydrique de l'État

Article	Activité visée	À compter du 1 ^{er} avril 2013
art. 7	Taux unitaire du terrain à défaut d'une évaluation uniformisée - par mètre carré	0,21 \$
art. 12, 1 ^{er} alinéa	Délivrance d'un permis d'occupation	62,00 \$
2 ^e alinéa	Longueur de l'ouvrage - par mètre linéaire Montant minimum	3,72 \$ 62,00 \$
art. 17	Servitude: Superficie d'un hectare ou moins Superficie supérieure à un hectare - par hectare	310,00 \$ 310,00 \$
art. 23 1 ^o b)	Loyer annuel: Location à des fins lucratives - montant minimum	310,00 \$
2 ^o b), 1 ^{er} alinéa	Location à des fins non lucratives - montant minimum	62,00 \$
2 ^e alinéa	Location à des fins non lucratives à une municipalité ou à un organisme pour favoriser l'accès du public aux plans d'eau à l'exclusion d'une marina - par hectare Montant minimum	62,00 \$ 62,00 \$
art. 24	Loyer annuel:	
1 ^{er} alinéa, 2 ^o	Location à des fins de marina - montant minimum	310,00 \$
2 ^e alinéa, 1 ^o	Taux unitaire maximum - par mètre carré	18,97 \$

Article	Activité visée	À compter du 1 ^{er} avril 2013
art. 28 3 ^o	Loyer annuel: Location à des fins d'aquaculture - montant minimum	310,00 \$
a)	Présence d'infrastructures: Les cinq premières années - par hectare Les années suivantes - par hectare	3,10 \$ 6,23 \$
b)	Absence d'infrastructures: Les dix premières années - par hectare Les années suivantes - par hectare	0,62 \$ 1,24 \$
art. 35, 5 ^e alinéa	Vente - montant minimum	435,00 \$
Annexe I	Frais d'administration:	
1. 1 ^o	Cession de bail ou sous-location à des fins lucratives, à des fins de marina ou d'aquaculture	45,00 \$
2 ^o	Modification de la superficie louée d'un bail à des fins lucratives, de marina ou d'aquaculture	45,00 \$
3 ^o	Servitude	310,00 \$
4 ^o	Convenir d'une délimitation	310,00 \$
5 ^o	Vente	435,00 \$
a)	Vente à une municipalité à des fins non lucratives publiques - montant de base Montant additionnel - par mètre linéaire de rive visée	623,00 \$ 1,24 \$
c)	Vente par délivrance de lettres patentes ou garantie par une hypothèque - montant additionnel	187,00 \$
2.	Frais déductibles prévus au paragraphe 5 ^o de l'article 1 Frais déductibles prévus au paragraphe 3 ^o de l'article 1	435,00 \$ 310,00 \$
3632		

Règlement sur le tarif permettant de déterminer les coûts d'échantillonnage, d'analyse, d'inspection ou d'enquête faisant partie des frais d'une poursuite civile ou pénale intentée pour l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement

Avis d'indexation

Conformément aux dispositions de l'article 5 du Règlement sur le tarif permettant de déterminer les coûts d'échantillonnage, d'analyse, d'inspection ou d'enquête faisant partie des frais d'une poursuite civile ou pénale intentée pour l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2, r. 47), les coûts établis à l'article 3 et à l'annexe I du présent règlement sont ajustés au 1^{er} janvier de chaque année.

La sous-ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs publie le résultat de cet ajustement. En conséquence, les coûts établis à l'article 3 et à l'annexe I à compter du 1^{er} janvier 2013 apparaissent au tableau ci-après reproduit.

*La sous-ministre du Développement durable,
de l'Environnement, de la Faune et des Parcs,
DIANE JEAN*

Indexation des montants exigibles en vertu du Règlement sur le tarif permettant de déterminer les coûts d'échantillonnage, d'analyse, d'inspection ou d'enquête faisant partie des frais d'une poursuite civile ou pénale intentée pour l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement

Article	Activité visée	À compter du 1 ^{er} janvier 2013
---------	----------------	--

art. 3	Analyse de laboratoire effectuée par le Ministère : Taux horaire incluant la main-d'œuvre et les équipements	114,10 \$
--------	--	-----------

Annexe I Tarif des ressources du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs :

Main-d'œuvre :

Fonctionnaire – Technicien – par heure	45,63 \$
Fonctionnaire – Technicien – par quart d'heure	11,41 \$
Professionnel ou Ingénieur – par heure	68,48 \$
Professionnel ou Ingénieur – par quart d'heure	17,12 \$
Cadre – par heure	85,58 \$
Cadre – par quart d'heure	21,38 \$

Équipements spécialisés

– par jour ou partie de jour d'utilisation :

Analyseur de nitrites et nitrates	912,84 \$
Détecteur à flammes	34,22 \$

Article	Activité visée	À compter du 1 ^{er} janvier 2013
	Détecteur à photoionisation	39,93 \$
	Détecteur multigaz	22,82 \$
	Échantillonneur automatique	114,10 \$
	Équipement de mesure de débit	222,52 \$
	Foreuse portative à essence	228,20 \$
	Génératrice	154,04 \$
	Laboratoire mobile – LEAE (Laboratoire d'expertise en analyse environnementale)	1 426,34 \$
	Laboratoire mobile – TAGA (Analyseur de gaz atmosphériques à l'état de traces)	10 726,12 \$
	Pompe à eau	154,04 \$
	Pompe à échantillonnage d'air	159,76 \$
	Pompe péristaltique électrique	228,20 \$
	Pompe submersible	427,89 \$
	Pompe Waterra	205,40 \$
	Poste de coordination mobile	1 295,11 \$
	Sismographe	610,48 \$
	Sonde de niveau	17,12 \$
	Sonde d'interface	17,12 \$
	Sonomètre de type I	51,34 \$
	Sonomètre de type II	17,12 \$
	Soufflante	22,82 \$
	Spectromètre de radioactivité portatif	416,50 \$
	Station d'évaluation du potentiel d'oxydation dans l'eau	39,93 \$
	Station totale d'arpentage (incluant les logiciels)	39,93 \$
	Tour météo	302,39 \$
	Trépied avec filin de sécurité et harnais	74,17 \$
	Trousse de mesure de radioactivité	490,65 \$
	Turbidimètre	57,06 \$
	Unité mobile d'échantillonnage	382,26 \$

3634

Règlement sur les attestations d'assainissement en milieu industriel

Avis d'indexation

Conformément aux dispositions de l'article 13 du Règlement sur les attestations d'assainissement en milieu industriel (chapitre Q-2, r. 5), les droits annuels prévus au présent règlement sont ajustés au 1^{er} janvier de chaque année.

La sous-ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs informe le public sur le résultat de l'indexation. En conséquence, les droits annuels sont de 2 851 \$ à compter du 1^{er} janvier 2013.

*La sous-ministre du Développement durable,
de l'Environnement, de la Faune et des Parcs,
DIANE JEAN*

3629

Règlement sur les indemnités et les allocations des jurés

Avis de revalorisation de l'allocation pour garde d'enfants ou d'autres personnes à charge

Conformément au troisième alinéa de l'article 3 du Règlement sur les indemnités et les allocations des jurés (chapitre J-2, r. 1), le ministre de la Justice publie ci-après le tableau de la revalorisation de l'allocation pour garde d'enfants ou d'autres personnes à charge au 1^{er} janvier 2013.

Cette allocation est revalorisée conformément au chapitre VIII du titre II de la Loi sur l'assurance automobile (chapitre A-25). Les montants maximums hebdomadaires sont revalorisés pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013.

Tableau de la revalorisation de l'allocation pour garde d'enfants ou d'autres personnes à charge prévue au règlement sur les indemnités et les allocations des jurés

Articles	Montants revalorisés
a. 3, par. 1 ^o	124 \$
a. 3, par. 2 ^o	164 \$
a. 3, par. 3 ^o	208 \$
a. 3, par. 4 ^o	247 \$

Le ministre de la Justice,
BERTRAND ST-ARNAUD

3643

Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides

Avis d'indexation

Conformément aux dispositions des articles 23 et 39 du Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides (chapitre P-9.3, r. 2), les droits exigibles pour la délivrance d'un permis et d'un certificat sont ajustés au 1^{er} janvier de chaque année.

La sous-ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs publie le résultat de cet ajustement. En conséquence, les frais exigibles à compter du 1^{er} janvier 2013 apparaissent au tableau ci-après reproduit.

La sous-ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs,
DIANE JEAN

Indexation des montants exigibles en vertu du Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides

Article	Activité visée	À compter du 1 ^{er} janvier 2013
art. 21	Les droits exigibles pour la délivrance d'un permis	
	1 ^o de la catégorie A	624 \$
	2 ^o de la sous-catégorie B1	624 \$
	3 ^o de la sous-catégorie B2	209 \$
	4 ^o de la catégorie C	624 \$
	5 ^o de la catégorie D	104 \$
art. 22	Les droits exigibles pour la délivrance d'un permis temporaire	
	1 ^o de la catégorie C	275 \$
	2 ^o de la catégorie D	104 \$
art. 39	Les droits exigibles pour la délivrance d'un certificat	173 \$

3633

Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles

Avis d'indexation

Conformément aux dispositions de l'article 4 du Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles (chapitre Q-2, r. 43), les redevances prévues au premier alinéa de l'article 3 sont indexées au 1^{er} janvier de chaque année.

La sous-ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs informe le public du résultat de cette indexation. En conséquence, ces redevances sont de 11,41 \$ à compter du 1^{er} janvier 2013.

La sous-ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs,
DIANE JEAN

3630

Règlement sur les zones d'exploitation contrôlée de pêche au saumon

Avis d'indexation des tarifs exigibles pour l'année 2013

Aux termes de l'article 83.3 de la Loi sur l'administration financière (chapitre A-6.001), ces tarifs sont indexés de plein droit, au 1^{er} janvier de chaque année, selon le taux correspondant à la variation annuelle de l'indice moyen d'ensemble pour le Québec des prix à la consommation, sans les boissons alcoolisées et les produits du tabac, pour la période de douze mois qui se termine le 30 septembre de l'année qui précède celle pour laquelle un tarif doit être indexé. Le taux correspondant à cette variation annuelle, pour la période de 12 mois qui se termine le 30 septembre 2012, est établi à 2,48 % et est publié dans le site Internet du ministère des Finances et de l'Économie ainsi que dans le communiqué de presse « Taux d'indexation du régime fiscal québécois et des tarifs au 1^{er} janvier 2013 » paru le 8 novembre 2012.

Conformément à l'article 83.6 de la Loi sur l'administration financière (chapitre A-6.001), le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs publie, par la présente, le résultat de l'indexation pour l'année 2013 des tarifs qu'ils ont fixés, en vertu du règlement mentionné ci-dessus.

Les tarifs ainsi indexés sont arrondis conformément au Règlement sur l'arrondissement des tarifs indexés (chapitre A-6.001, r. 0.1).

En conséquence, à compter du 1^{er} janvier 2013, les tarifs indexés sont ceux apparaissant ci-après.

Règlement sur les zones d'exploitation contrôlée de pêche au saumon (chapitre C-61.1, r. 79)

Article 16 :

— Droit de circulation par véhicule 5,85 \$

Article 17 :

— Droit forfaitaire annuel pour la circulation dans une zone d'exploitation contrôlée
– montant maximum 75,75 \$

La sous-ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs,

DIANE JEAN

3637

Tarifs exigibles en vertu de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme pour l'année 2013

Avis d'indexation du Tarif des droits relatifs au registre des lobbyistes

Conformément à l'article 83.6 de la Loi sur l'administration financière (chapitre A-6.001), le ministre de la Justice publie, par le présent avis, le résultat de l'indexation pour l'année 2013 des tarifs fixés en vertu du règlement susmentionné, pour les prestations offertes en vertu de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (chapitre T-11.011).

Aux termes de l'article 83.3 de la Loi sur l'administration financière, ces tarifs sont indexés de plein droit, au 1^{er} janvier de chaque année, selon le taux correspondant à la variation annuelle de l'indice moyen d'ensemble, pour le Québec, des prix à la consommation, sans les boissons alcoolisées et les produits du tabac, pour la période de 12 mois qui se termine le 30 septembre de l'année qui précède celle pour laquelle un tarif doit être indexé. Le taux correspondant à cette variation annuelle, pour la période de 12 mois qui se termine le 30 septembre 2012, est établi à 2,48 % et est publié sur le site Internet du ministère des Finances et dans la *Gazette officielle du Québec* du 17 novembre 2012 (2012, G.O. 1, 1337).

Les tarifs ainsi indexés sont arrondis conformément au Règlement sur l'arrondissement des tarifs indexés (chapitre A-6.001, r. 0.1).

En conséquence, à compter du 1^{er} janvier 2013, les tarifs indexés sont ceux apparaissant ci-après.

Le ministre de la Justice,
BERTRAND ST-ARNAUD

Tarif des droits relatifs au registre des lobbyistes (chapitre T-11.011, r. 4)

Liste des tarifs indexés

Articles visés	Activités visées	Tarifs à compter du 1 ^{er} janvier 2013
Art. 1	La présentation d'une déclaration initiale ou d'une déclaration de renouvellement	Les droits de 154 \$ sont majorés à 158 \$
Art. 3	La délivrance d'un état d'une inscription particulière figurant sur le registre ou d'un relevé des inscriptions figurant sous le nom d'un lobbyiste	Les droits de 5,15 \$ sont majorés à 5,30 \$ Les droits de 15,40 \$ sont majorés à 15,80 \$

Articles visés	Activités visées	Tarifs à compter du 1 ^{er} janvier 2013
Art. 4	La délivrance d'une copie ou d'un extrait d'une déclaration ou d'un avis de modification	Les droits de 15,40\$ sont majorés à 15,80\$
Art. 5	La certification d'un état, d'un relevé, d'une copie ou d'un extrait	Les droits de 5,15\$ sont majorés à 5,30\$

3642

Tarifs exigibles en vertu de la loi sur le ministère de la justice pour l'année 2013

Avis d'indexation du Tarif des sommes exigibles pour l'exécution de certaines fonctions du registraire du Québec

Conformément à l'article 83.6 de la Loi sur l'administration financière (chapitre A-6.001), le ministre de la Justice publie, par le présent avis, le résultat de l'indexation pour l'année 2013 des tarifs fixés en vertu du règlement susmentionné, pour les prestations offertes en vertu de la Loi sur le ministère de la Justice (chapitre M-19).

Aux termes de l'article 83.3 de la Loi sur l'administration financière, ces tarifs sont indexés de plein droit, au 1^{er} janvier de chaque année, selon le taux correspondant à la variation annuelle de l'indice moyen d'ensemble, pour le Québec, des prix à la consommation, sans les boissons alcoolisées et les produits du tabac, pour la période de 12 mois qui se termine le 30 septembre de l'année qui précède celle pour laquelle un tarif doit être indexé. Le taux correspondant à cette variation annuelle, pour la période de 12 mois qui se termine le 30 septembre 2012, est établi à 2,48% et est publié sur le site Internet du ministère des Finances et dans la *Gazette officielle du Québec* du 17 novembre 2012 (2012, G.O. 1, 1337).

Les tarifs ainsi indexés sont arrondis conformément au Règlement sur l'arrondissement des tarifs indexés (chapitre A-6.001, r. 0.1).

En conséquence, à compter du 1^{er} janvier 2013, les tarifs indexés sont ceux apparaissant ci-après.

Le ministre de la Justice,
BERTRAND ST-ARNAUD

Tarif des sommes exigibles pour l'exécution de certaines fonctions du registraire du Québec (chapitre M-19, r. 2)

Liste des tarifs indexés

Articles visés	Activités visées	Tarifs à compter du 1 ^{er} janvier 2013
Art. 1 par. 1	L'enregistrement et l'expédition d'une commission sous le grand sceau par lesquels un membre du Barreau du Québec est nommé conseil en loi du roi ou de la reine	Les droits de 26\$ sont majorés à 26,75\$
Art. 1 par. 2	L'expédition d'une copie certifiée d'un document délivré sous le grand sceau ou d'un autre document enregistré par le registraire du Québec ou en sa possession	Les droits de 5,20\$ sont majorés à 5,35\$

3639

Tarifs exigibles en vertu de la Loi sur les bureaux de la publicité des droits pour l'année 2013

Avis d'indexation du Tarif des droits relatifs au registre des droits personnels et réels mobiliers

Conformément au dernier alinéa de l'article 18 de l'annexe II de la Loi sur les bureaux de la publicité des droits (chapitre B-9), le ministre de la Justice publie, par le présent avis, le résultat de l'indexation pour l'année 2013 des tarifs fixés en vertu de l'annexe II de la Loi sur les bureaux de la publicité des droits.

Aux termes du premier alinéa de l'article 18 de l'annexe II de la Loi sur les bureaux de la publicité des droits, ces tarifs sont indexés de plein droit, au 1^{er} janvier de chaque année, selon le taux correspondant à la variation annuelle de l'indice moyen d'ensemble, pour le Québec, des prix à la consommation, sans les boissons alcoolisées et les produits du tabac, pour la période de 12 mois qui se termine le 30 septembre de l'année qui précède celle pour laquelle un tarif doit être indexé. Le taux correspondant à cette variation annuelle, pour la période de 12 mois qui se termine le 30 septembre 2012, est établi à 2,48% et est publié sur le site Internet du ministère des Finances et dans la *Gazette officielle du Québec* du 17 novembre 2012 (2012, G.O. 1, 1337).

Les tarifs ainsi indexés sont arrondis conformément aux dispositions de l'article 18 de l'annexe II de la Loi sur les bureaux de la publicité des droits.

En conséquence, à compter du 1^{er} janvier 2013, les tarifs indexés sont ceux apparaissant ci-après.

Le ministre de la Justice,
BERTRAND ST-ARNAUD

Tarif des droits relatifs au registre des droits personnels et réels mobiliers

(annexe II de la Loi sur les bureaux de la publicité des droits, chapitre B-9)

Liste des tarifs indexés

Articles visés	Activités visées	Tarifs à compter du 1 ^{er} janvier 2013
Art. 1	L'inscription d'un droit selon une date extrême d'effet	Les droits de 31 \$ sont majorés à 32 \$
		Les droits de 34 \$ sont majorés à 35 \$
		Les droits de 37 \$ sont majorés à 38 \$
		Les droits de 40 \$ sont majorés à 41 \$
		Les droits de 43 \$ sont majorés à 44 \$
Art. 2	L'inscription d'un droit sans date extrême d'effet	Les droits de 44 \$ sont majorés à 45 \$
Art. 3	L'inscription d'une adresse, d'un changement ou d'une modification de l'adresse, du numéro de télécopieur ou du nom du bénéficiaire	Les droits de 44 \$ sont majorés à 45 \$
Art. 12	La délivrance de rapports statistiques	Les droits minimums de 104 \$ sont majorés à 107 \$
Art. 13	La consultation du registre à partir d'un nom ou, s'il s'agit d'une personne physique, d'un nom couplé à une date de naissance donnée	Les droits de 8,10 \$ sont majorés à 9 \$

3641

Tarifs exigibles en vertu de la Loi sur les tribunaux judiciaires pour l'année 2013

Avis d'indexation du Règlement sur les commissaires pour la prestation du serment

Conformément à l'article 83.6 de la Loi sur l'administration financière (chapitre A-6.001), le ministre de la Justice publie, par le présent avis, le résultat de l'indexation pour l'année 2013 des tarifs fixés en vertu du règlement susmentionné, pour les prestations offertes en vertu de la Loi sur les tribunaux judiciaires (chapitre T-16).

Aux termes de l'article 83.3 de la Loi sur l'administration financière, ces tarifs sont indexés de plein droit, au 1^{er} janvier de chaque année, selon le taux correspondant à la variation annuelle de l'indice moyen d'ensemble, pour le Québec, des prix à la consommation, sans les boissons alcoolisées et les produits du tabac, pour la période de 12 mois qui se termine le 30 septembre de l'année qui précède celle pour laquelle un tarif doit être indexé. Le taux correspondant à cette variation annuelle, pour la période de 12 mois qui se termine le 30 septembre 2012, est établi à 2,48 % et est publié sur le site Internet du ministère des Finances et dans la *Gazette officielle du Québec* du 17 novembre 2012 (2012, G.O. 1, 1337).

Les tarifs ainsi indexés sont arrondis conformément au Règlement sur l'arrondissement des tarifs indexés (chapitre A-6.001, r. 0.1).

En conséquence, à compter du 1^{er} janvier 2013, les tarifs indexés sont ceux apparaissant ci-après.

Le ministre de la Justice,
BERTRAND ST-ARNAUD

Règlement sur les commissaires pour la prestation du serment (chapitre T-16, r. 3)

Liste des tarifs indexés

Articles visés	Activités visées	Tarifs à compter du 1 ^{er} janvier 2013
Art. 2	La délivrance ou le renouvellement d'une commission en vertu de l'article 214 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (chapitre T-16)	Les droits de 53 \$ sont majorés à 54,25 \$
		Les droits de 36 \$ sont majorés à 37 \$
		Les droits de 26 \$ sont majorés à 26,75 \$

Articles visés	Activités visées	Tarifs à compter du 1 ^{er} janvier 2013
Art. 3	La délivrance ou le renouvellement d'une commission en vertu de l'article 215 de la Loi sur les tribunaux judiciaires	Les droits de 53 \$ sont majorés à 54,25 \$ Les droits de 36 \$ sont majorés à 37 \$ Les droits de 26 \$ sont majorés à 26,75 \$

3640

Université du Québec (chapitre U-1)

VU les articles 4 et 7 de la Loi sur l'Université du Québec;

VU l'article 2.7 du règlement général 5 «Instances et dispositions générales» concernant l'adoption des règlements généraux de l'Université du Québec et leur amendement par l'Assemblée des gouverneurs;

VU l'Annexe 6-B «Régime de retraite de l'Université du Québec du règlement général 6 Ressources humaines», adoptée le 17 avril 1991 (*Gazette officielle du Québec* du 4 mai 1991) et amendée les 29 mai 1991, 25 septembre 1991, 21 avril 1993, 15 décembre 1993, 16 mars 1994, 22 juin 1994, 17 mai 1996, 6 novembre 1996, 16 avril 1997, 26 juin 1997, 27 mai 1998, 21 avril 1999, 26 mai 1999, 24 mai 2000, 7 juin 2001, 12 décembre 2001, 30 janvier 2002, 22 mai 2002, 29 janvier 2003, 22 mai 2003, 22 juin 2004, 3 novembre 2004, 15 décembre 2004, 14 février 2005, 21 juin 2005, 25 mai 2006, 21 juin 2007, 30 janvier 2008, 18 juin 2008, 10 décembre 2008, 28 janvier 2009, 10 mars 2010 25 août 2010 et 26 janvier 2011 (*Gazette officielle du Québec* du 15 juin 1991, 12 octobre 1991, 8 mai 1993, 8 janvier 1994, 2 avril 1994, 9 juillet 1994, 1^{er} juin 1996, 23 novembre 1996, 3 mai 1997, 12 juillet 1997, 13 juin 1998, 1^{er} mai 1999, 12 juin 1999, 10 juin 2000, 23 juin 2001, 29 décembre 2001, 16 février 2002, 22 juin 2002, 15 février 2003, 7 juin 2003, 10 juillet 2004, 20 novembre 2004, 8 janvier 2005, 26 février 2005, 9 juillet 2005, 10 juin 2006, 7 juillet 2007, 16 février 2008, 5 juillet 2008, 27 décembre 2008, 14 février 2009, 27 mars 2010, 11 septembre 2010 et 12 février 2011);

VU l'avis de proposition daté du 10 décembre 2012;

VU les ententes intervenues le 20 mars 2012 et le 16 octobre 2012 à la Table réseau de négociation du régime de retraite et des régimes d'assurances collectives concernant la mise à jour des adresses postales de

certaines employeurs aux appendices I et II, l'ajout d'une unité à l'appendice II «Autres unités», soit le Syndicat des employées et employés de l'Université du Québec à Montréal (SEUQAM) rétroactivement au 31 mai 2012, et l'introduction d'une nouvelle méthode de calcul du taux d'intérêt;

VU les recommandations favorables du Comité de retraite du Régime de retraite de l'Université du Québec, en date du 6 décembre 2012, sur les ententes précitées intervenues à la Table réseau de négociation du régime de retraite et des régimes d'assurances collectives;

VU les modifications proposées au texte de l'Annexe 6-B *Régime de retraite de l'Université du Québec* du règlement général 6 *Ressources humaines*;

Sur la proposition de M. Yves Beauchamp, appuyée par M. Jean Vaillancourt,

IL EST STATUÉ PAR LES PRÉSENTES DE MODIFIER L'ANNEXE 6-B «RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC» DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL 6 «RESSOURCES HUMAINES» COMME SUIVIT :

I De remplacer le texte de l'article 2.1.16 par le suivant :

2.1.16 «Intérêt» : l'intérêt composé aux taux suivants :

Année	Taux (%)
avant 1979	4,00
1979	7,33
1980	9,09
1981	11,07
1982	13,84
1983	13,50
1984	8,80
1985	10,33
1986	9,46
1987	8,29
1988	8,08
1989	8,56
1990	9,50
1991	9,33
1992	2,95
1993	21,94
1994	0,00
1995	15,06
1996	18,31
1997	10,62
1998	9,08
1999	23,96
2000	0,00
2001	-5,60

Année	Taux (%)
2002	-7,48
2003	14,79
2004	10,82
2005	11,79
2006	13,46
2007	2,86
2008	-18,70
2009	14,56
2010	11,27
2011	0,30

À compter du 1^{er} janvier 1992, l'intérêt composé à taux variable annuellement, calculé sur le rendement total de la caisse à la valeur marchande, déduction faite des frais de gestion et d'administration;

Toutefois, lors du calcul d'une prestation ou d'un remboursement, les taux utilisés pour l'année en cours ainsi que pour l'année précédente, s'ils ne sont pas connus, seront égaux :

— À compter du 1^{er} janvier 1992 : à la moyenne pour les douze (12) mois se terminant le 30 septembre de l'année précédant l'année visée, des taux obtenus mensuellement sur les dépôts personnels à terme de cinq (5) ans dans les banques à charte et tel que compilé par la Banque du Canada;

— À compter du 1^{er} janvier 2002 : à la somme de a) et b) :

a) du rendement des bons du Trésor trois (3) mois en date du dernier mercredi de septembre précédant l'année visée et tel que compilé par la Banque du Canada, et

b) d'une prime de risque par rapport au rendement précité tenant compte du portefeuille de référence décrit dans l'énoncé de Politique de placement du Régime, déduction faite des frais de gestion et d'administration figurant au dernier rapport annuel publié à la date de l'établissement des taux;

Les taux provisoires décrits au paragraphe précédent sont calculés par l'actuaire et transmis au Comité de retraite;

À compter du 1^{er} janvier 2013, l'intérêt est calculé à l'aide du produit des taux suivants :

— pour les mois où il est disponible, le taux de rendement de la caisse à la valeur marchande net des frais de gestion et d'administration, et

— pour chaque mois où il n'est pas disponible, un douzième (1/12) du taux d'actualisation de la dernière évaluation actuarielle de capitalisation;

L'intérêt est crédité sur les cotisations à compter du premier jour du deuxième mois qui suit la perception de celles-ci jusqu'à la date du transfert, du remboursement ou de la constitution d'une rente, tel qu'applicable dans chaque cas individuel, mais en aucun cas après le début du service de la rente. Toutefois, pour la période antérieure au 1^{er} janvier 1990, l'intérêt est crédité à compter du 1^{er} janvier de l'année qui suit la perception des cotisations;

Dans le cas de valeurs actuarielles toutefois, l'intérêt court sur ces dernières de la date de leur détermination jusqu'à la date de leur versement et est égal à celui qui a servi à leur détermination. Ce taux d'intérêt est prescrit par la Loi;

II D'ajouter à la fin de l'article 18.6 le paragraphe suivant :

À compter du 1^{er} janvier 2013, les cotisations volontaires portent intérêts selon l'article 2.1.16.

III De remplacer le texte de l'Appendice II par le suivant :

Appendice II

Sont désignés, selon l'article 2.1.4 du présent règlement, à titre d'« autres unités » : les Presses de l'Université du Québec, l'Organisation Universitaire Interaméricaine et le Musée québécois de culture populaire. Sont également désignés à titre d'« autres unités » les employés du comité de retraite, du Syndicat des professeurs et professeurs de l'Université du Québec à Montréal, du Syndicat des professeurs et des professeurs de l'Université du Québec à Trois-Rivières, du Syndicat des professeurs et professeurs de l'Université du Québec à Chicoutimi, du Syndicat des professeurs et professeurs de l'Université du Québec à Rimouski, du Syndicat des professeurs et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais, de la Société immobilière de l'Université du Québec, du SCFP Local 1800 * de l'Université du Québec à Trois-Rivières, du Syndicat du personnel professionnel de l'UQTR**, de la Fédération du personnel professionnel des universités et de la recherche*** et du Syndicat des employées et employés de l'UQAM****.

La Fondation Armand-Frappier est retirée de cet appendice à compter du 31 décembre 2006.

* Prise d'effet le 1^{er} janvier 2004.

** Prise d'effet le 1^{er} septembre 2007.

*** Prise d'effet le 1^{er} juin 2010.

**** Prise d'effet le 30 avril 2012.

IV De mettre à jour les adresses des établissements suivants de l'Appendice I «Employeurs membres du Régime de retraite de l'Université du Québec» :

Université du Québec à Chicoutimi
555, boulevard de l'Université
Saguenay, QC
G7H 2B1

Télé-université
455, rue du Parvis
Québec, QC
G1K 9H6

V De mettre à jour les adresses des établissements suivants de l'Appendice II «Autres unités» membres du Régime de retraite de l'Université du Québec» et d'ajouter une autre unité à la fin de cette appendice :

L'Organisation Universitaire Interaméricaine
475, rue du Parvis, Bureau 1338
Québec, QC
G1K 9H7

Musée québécois de culture populaire
200, rue Laviolette
Trois-Rivières, QC
G9A 6L5

Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec à Chicoutimi
555, boulevard de l'Université
Saguenay, QC
G7H 2B1

Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais
283, boul. Alexandre-Taché
C.P. 1250, succursale Hull
Gatineau, QC
J8X 3X7

SCFP Local 1800*
Université du Québec à Trois-Rivières
3351, boul. des Forges
C.P. 500
Trois-Rivières, QC
G9A 5H7
* Prise d'effet le 1^{er} janvier 2004.

Syndicat du personnel professionnel de l'UQTR **
3351, boul. des Forges
C.P. 500
Trois-Rivières, QC
G9A 5H7
** Prise d'effet le 1^{er} septembre 2007.

Syndicat des employées et employés de l'UQAM ****
C.P. 8888, succursale Centre-ville
Montréal, QC
H3C 3P8
****Prise d'effet le 30 avril 2012.

ADOPTÉ

Le secrétaire général,
ANDRÉ G. ROY

39118

Valeur des traitements sylvicoles admissibles en paiement des droits
Avis d'indexation

Conformément à l'arrêté ministériel numéro AM 2012-012 du 22 mars 2012 du ministre des Ressources naturelles et de la Faune concernant la valeur des traitements sylvicoles admissibles en paiement des droits pour l'exercice financier 2012-2013, les valeurs déterminées par l'arrêté ministériel sont indexées aux 1^{er} avril, 1^{er} juillet, 1^{er} octobre 2012 et 1^{er} janvier 2013 selon l'évolution des indices de prix du carburant mentionnés à l'annexe III de cet arrêté ministériel. Les taux d'indexation par traitements sylvicoles se calculent selon les formules énoncées à l'annexe IV du même arrêté.

En conséquence, pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2013, la valeur des traitements sylvicoles admissibles en paiement des droits est ajustée selon les taux d'indexation apparaissant à l'annexe I du présent avis. Le résultat de cette indexation apparaît à l'annexe II du présent avis.

Québec, le 13 décembre 2012

Le sous-ministre des Ressources naturelles,
PATRICK DÉRY

ANNEXE I

TAUX D'INDEXATION DE LA VALEUR DES TRAITEMENTS SYLVICOLES ADMISSIBLES EN PAIEMENT DES DROITS POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} JANVIER AU 31 MARS 2013

Traitement sylvicole	Carburant	Indice de prix de référence du carburant ¹ (A)	Indice de prix du carburant ² (B)	Poids relatif du carburant (C)	Taux de l'indexation $1 + [((B/A) - 1) * C]$
Préparation de terrain sauf taupe forestière Plantation mécanique – Regarni mécanique Ensemencement de pin – Aérien et terrestre Fertilisation – Drainage Poquets lors de la récolte	Diesel	124,53	137,43	14,66 %	1,0152
Préparation de terrain – Taupe forestière Plantation – Regarni – Enrichissement Ensemencement de pins – Mini-serres	Essence super	131,84	144,93	5,19 %	1,0052
Dégagement mécanique Éclaircie précommerciale Élagage	Essence super	131,84	144,93	7,97 %	1,0079
Coupe de jardinage Coupe de préjardinage Éclaircie sélective Éclaircie commerciale d'étalement Éclaircie commerciale Éclaircie commerciale pour autres fins Coupe progressive Coupe d'amélioration	Diesel	124,53	137,43	7,24 %	1,0075

¹ L'indice de prix de référence du carburant correspond à la moyenne pondérée du prix du carburant pour l'ensemble du Québec établie à partir des données de la Régie de l'énergie pour la période comprise entre le 1^{er} octobre 2010 et le 30 septembre 2011.

² L'indice de prix du carburant correspond à la moyenne pondérée du prix du carburant pour l'ensemble du Québec établie à partir des données de la Régie de l'énergie pour la période comprise entre le 1^{er} septembre et le 30 novembre 2012.

	NOTE	UNITÉ	EXÉCUTION	MARTELAGE	PLANIFICATION	SUIVI
PRÉPARATION DE TERRAIN						
Scarifiage en plein						
Scarificateur à disques (Type TTS)	H1-H3-PA1-PE1-DISP1	\$/ha	218		14	17
Scarificateurs à disques hydrauliques (Types TTS hydrauliques, Donaren, Equisyl ou râteau scarificateur (requin))	H1-H3-PA1-PE1-DISP1	\$/ha	287		14	17
Scarificateurs à disques hydrauliques (Bracke T-26) avec débardeur	H1-H3-PA1-PE1-DISP1	\$/ha	318		14	17
Scarificateurs à disques hydrauliques (Bracke T-26) avec porteur	H1-H3-PA1-PE1-DISP1	\$/ha	356		14	17
Scarificateurs à monticules (Bracke M-36a) avec débardeur	H1-H3-PE1-DISP1	\$/ha	297		14	17
Scarificateurs à monticules (Bracke M-36a) avec porteur	H1-H3-PE1-DISP1	\$/ha	356		14	17
Scarificateurs à cônes hydrauliques (Type Wadell)	H1-H3-PA1-PE1-DISP1	\$/ha	375		14	17
Rouleau écraseur et scarificateur à disques passifs	H1-H3-PE2-DISP2	\$/ha	675		14	17
Scarifiage en plein ou partiel par poquets avec excavatrice ou abatteuse avec pelle râteau ou godet						
EXÉCUTION						
Valeur par hectare = $(26\ 129 * R) / e^{(1,683 * R - 0,299 * TP + 0,17 * PER - 0,313 * TR + 2,014)}$						
	H1-H3-PE2-DISP2-CJ1	\$/ha	formule		14	17
e : constante 2,718						
R : Superficie perturbée 8 % (100-125 poquets/ha), 22 % (300-400 poquets/ha), 33 % (900-1200 monticules/ha), 85 % (déblaiement en plein et scarifiage partiel dans les trouées et parquets)						
TP : Type de peuplement 0 (résineux), 1 (feuillus ou mixtes)						
PER : Perturbation 0 (peuplement « vert »), 1 (peuplement « brûlé »)						
TR : PER0 Type de récolte 0 (ébranchage et écimage en bordure de route), 1 (ébranchage et écimage à la souche)						
TR : PER1 Type de récolte 0 (récolte de bois ou peuplement en régénération moins de 7 m), 1 (aucune récolte de bois)						
Herses forestières						
Herse	H1-H3-PA2-PE2-DISP1	\$/ha	380		14	17
Déblaiement en plein ou partiel par poquets						
Débusqueuse avec pelle râteau en scarifiage partiel par poquets dans la coupe de jardinage par groupes d'arbres ou éclaircie sélective	H1-H3-PE3-DISP2	\$/ha	270		14	17
Débusqueuse avec pelle râteau	H1-H3-PE3-DISP2	\$/ha	608		14	17
Débusqueuse avec pelle râteau en scarifiage partiel par poquets dans la coupe de jardinage avec régénération par parquets	H1-H3-PE3-DISP2	\$/ha	802		14	17
Débusqueuse avec pelle râteau en scarifiage partiel par poquets dans la coupe de jardinage avec trouées	H1-H3-PE3-DISP2	\$/ha	923		14	17
Bouteur avec pelle râteau	H1-H3-PE4-DISP2	\$/ha	685		14	17
Abatteuse groupeuse	H1-H3-PE2-DISP2	\$/ha	775		14	17
Scarifiage manuel						
Taupe ou pioche forestière	H2-H3-TC1-D200	\$/1 000 microsites	544		4	9
PLANTATION						
Groupe de production prioritaire de SEPM, thuya, SEPM-THO, pruche et mixtes admissibles						
Avec préparation de terrain						
Racines nues						
Plants de moyennes dimensions	H2-H3-TC1-D200	\$/1 000 plants	318		7	17
Plants de fortes dimensions (PFD-PFD1-PFD2)	H2-H3-TC1-D200	\$/1 000 plants	448		7	17
Récipients						
113-25	H2-H3-TC1-D200	\$/1 000 plants	206		7	17
67-50	H2-H3-TC1-D200	\$/1 000 plants	217		7	17
45-110	H2-H3-TC1-D200	\$/1 000 plants	252		7	17
25-200	H2-H3-TC1-D200	\$/1 000 plants	338		7	17
Plants de fortes dimensions (300 cc et plus)	H2-H3-TC1-D200-REC1	\$/1 000 plants	388		7	17
Mécanique						
Scarificateur-plantateur (Bracke P-11a)	H2-H3	\$/1 000 plants	1 160		7	17
Sans préparation de terrain						
Racines nues						
Plants de moyennes dimensions	H2-H3-TC1-D200	\$/1 000 plants	337		7	17
Plants de fortes dimensions (PFD-PFD1-PFD2)	H2-H3-TC1-D200	\$/1 000 plants	467		7	17
Récipients						
113-25	H2-H3-TC1-D200	\$/1 000 plants	223		7	17
67-50	H2-H3-TC1-D200	\$/1 000 plants	236		7	17
45-110	H2-H3-TC1-D200	\$/1 000 plants	271		7	17
25-200	H2-H3-TC1-D200	\$/1 000 plants	356		7	17
Plants de fortes dimensions (300 cc et plus)	H2-H3-TC1-D200-REC1	\$/1 000 plants	407		7	17

	NOTE	UNITÉ	EXÉCUTION	MARTELAGE	PLANIFICATION	SUIVI
Groupe de production prioritaire de pin et feuillus (excluant le peuplier)						
Avec préparation de terrain						
Racines nues						
Plants de moyennes dimensions	H2-H3-TC1-D200	\$/1 000 plants	366		11	24
Plants de fortes dimensions (PFD-PFD1-PFD2)	H2-H3-TC1-D200	\$/1 000 plants	500		11	24
Récipients						
45-110	H2-H3-TC1-D200	\$/1 000 plants	302		11	24
25-200	H2-H3-TC1-D200	\$/1 000 plants	386		11	24
Plants de fortes dimensions (300 cc et plus)	H2-H3-TC1-D200-REC1	\$/1 000 plants	439		11	24
Sans préparation de terrain						
Racines nues						
Plants de moyennes dimensions	H2-H3-TC1-D200	\$/1 000 plants	386		11	24
Plants de fortes dimensions (PFD-PFD1-PFD2)	H2-H3-TC1-D200	\$/1 000 plants	520		11	24
Récipients						
45-110	H2-H3-TC1-D200	\$/1 000 plants	321		11	24
25-200	H2-H3-TC1-D200	\$/1 000 plants	405		11	24
Plants de fortes dimensions (300 cc et plus)	H2-H3-TC1-D200-REC1	\$/1 000 plants	458		11	24
Groupe de production prioritaire de peuplier						
Avec préparation de terrain et plants de racines nues de fortes dimensions	H2-H3-TC1-D200	\$/1 000 plants	606		11	24
REGARNIS DE LA RÉGÉNÉRATION NATURELLE						
Groupe de production prioritaire de SEPM, thuya, SEPM-THO, pruche et mixtes admissibles						
Avec préparation de terrain						
Racines nues						
Plants de moyennes dimensions	H2-H3-TC1-D200	\$/1 000 plants	366		11	24
Plants de fortes dimensions (PFD-PFD1-PFD2)	H2-H3-TC1-D200	\$/1 000 plants	500		11	24
Récipients						
113-25	H2-H3-TC1-D200	\$/1 000 plants	228		11	24
67-50	H2-H3-TC1-D200	\$/1 000 plants	264		11	24
45-110	H2-H3-TC1-D200	\$/1 000 plants	302		11	24
25-200	H2-H3-TC1-D200	\$/1 000 plants	386		11	24
Plants de fortes dimensions (300 cc et plus)	H2-H3-TC1-D200-REC1	\$/1 000 plants	439		11	24
Mécanique						
Scarificateur-plantier (Bracke P-11a)	H2-H3	\$/1 000 plants	1 265		11	24
Sans préparation de terrain						
Racines nues						
Plants de moyennes dimensions	H2-H3-TC1-D200	\$/1 000 plants	386		11	24
Plants de fortes dimensions (PFD-PFD1-PFD2)	H2-H3-TC1-D200	\$/1 000 plants	520		11	24
Récipients						
113-25	H2-H3-TC1-D200	\$/1 000 plants	245		11	24
67-50	H2-H3-TC1-D200	\$/1 000 plants	283		11	24
45-110	H2-H3-TC1-D200	\$/1 000 plants	321		11	24
25-200	H2-H3-TC1-D200	\$/1 000 plants	405		11	24
Plants de fortes dimensions (300 cc et plus)	H2-H3-TC1-D200-REC1	\$/1 000 plants	458		11	24
Groupe de production prioritaire de pin et feuillus (excluant le peuplier)	H2-H3-TC1-D200	\$/1 000 plants	645		11	24
Groupe de production prioritaire de peuplier	H2-H3-TC1-D200	\$/1 000 plants	655		11	24
ENRICHISSEMENT	H2-H3-TC1-D200	\$/1 000 plants	645		11	24
ENSEMENCEMENT DE PIN						
Aérien	H1-H3-PE2	\$/ha	47		7	17
Terrestre mécanisé	H1-H3-PE2	\$/ha	176		7	17
Terrestre non mécanisé	H2-H3-PE2-TC1-D200	\$/ha	174		7	17
Mini-serres	H2-H3-TC1-D200	\$/1 000 microsites ensemencés	383		7	17

	NOTE	UNITÉ	EXÉCUTION	MARTELAGE	PLANIFICATION	SUIVI	
DÉGAGEMENT MÉCANIQUE DE LA RÉGÉNÉRATION							
EXÉCUTION							
Valeur par hectare = $693,78 + (12,09 \times \text{recouvrement FFÉ}) + (0,0020 \times \text{densité totale}) + (117,96 \times \text{mode})$							
	H2-H3-PE2-TC1-D200	\$/ha	formule		30	48	
Recouvrement FFÉ : Pourcentage de superficie couverte par le framboisier, la fougère et l'épilobe							
Densité totale : Nombres de tiges de 15 cm et plus de hauteur à l'hectare							
Mode de régénération : (0) plantation ou regarni de plantation; ou (1) régénération naturelle ou regarni de régénération naturelle							
NETTOIEMENT							
EXÉCUTION							
Valeur par hectare = $(531,92 \times \ln(DI) - 4\,111,78) \times 0,85$							
	H2-H3-PE2-TC1-D200	\$/ha	formule		30	48	
In : logarithme en base e							
DI : Densité initiale qui correspond au dénombrement de toutes les tiges dont le diamètre à hauteur de souche (15 cm) est supérieur à 1,5 cm							
ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE							
Groupe de production prioritaire de SEPM, thuya, SEPM-THO, peupliers							
EXÉCUTION							
Valeur par hectare = $(531,92 \times \ln(DI) - 4\,111,78)$							
	H2-H3-PE2-TC1-D200	\$/ha	formule		30	48	
In : logarithme en base e							
DI : Densité initiale qui correspond au dénombrement de toutes les tiges dont le diamètre à hauteur de souche (15 cm) est supérieur à 1,5 cm							
Groupe de production prioritaire mixtes (R-BOP, R-PEU, R-ERO, BOP-R, PEU-R, ERO-R, R-BOU(R), R-FPT(R), R-ERS(R), R-FT(R))							
EXÉCUTION							
Valeur par hectare = $(531,92 \times \ln(DI) - 4\,111,78) \times 1,10$							
	H2-H3-PE2-TC1-D200	\$/ha	formule		30	48	
In : logarithme en base e							
DI : Densité initiale qui correspond au dénombrement de toutes les tiges dont le diamètre à hauteur de souche (15 cm) est supérieur à 1,5 cm							
Groupe de production prioritaire de pin, pruche et mixtes (R-BOU(F), R-FPT(F), R-ERS(F), R-FT(F))							
	H2-H3-PE2-TC1-D200-MP1	\$/ha	910	138	30	48	
Groupe de production prioritaire de feuillus (excluant le peuplier)							
	sans taille de formation	H2-H3-PE2-TC1-D200-MP1	\$/ha	910	138	30	48
	avec taille de formation	H2-H3-PE2-TC1-D200-MP1	\$/ha	1 041	138	30	48
ÉLAGAGE							
Phytosanitaire							
EXÉCUTION							
Valeur par hectare = $((0,0169 \times \text{BRAN} + 0,0812 + (-0,0512 \times \ln(\text{DENSELA}) + 0,4342)) \times \text{DENSELA}) + 0,0923 \times \text{DENSCO} + 0,4103 \times \text{DENSTF} + 490,55$							
	H2-H3-PE2-TC1-D200	\$/ha	Formule		30	48	
BRAN : Nombre de branches à couper par tige							
In : logarithme en base e							
DENSELA : Densité de tiges à élaguer par hectare							
DENSCO : Densité de tiges à couper							
DENSTF : Densité de tiges avec taille de formation							
Pour fins de qualité							
Groupe de production prioritaire de Pin							
EXÉCUTION							
Valeur par hectare = $((0,0212 \times \text{BRAN} + 0,3080 + 0,5129 \times \text{LONGELA}) + (-0,0512 \times \ln(\text{DENSELA}) + 0,4342)) \times \text{DENSELA} + 490,55$							
	H2-H3-PE2-TC1-D200-MP3	\$/ha	Formule	103	30	48	
	H2-H3-PE2-TC1-D200-MP4	\$/ha	Formule	154	30	48	
BRAN : Nombre de branches à couper par tige							
LONGELA : Longueur 0 : Élagage de 3,99 mètres et moins, Longueur 1 : Élagage de 4,00 mètres et plus							
In : logarithme en base e							
DENSELA : Densité de tiges à élaguer par hectare							

	NOTE	UNITÉ	EXÉCUTION	MARTELAGE	PLANIFICATION	SUIVI
FERTILISATION	H1-H3-PE2	\$/ha	484		14	17
DRAINAGE						
Milieu dénudé (sans abattage préalable)	H1-H3	\$/m ou m ³	2,10		0,03	0,05
Milieu boisé (sans abattage préalable)	H1-H3	\$/m ou m ³	2,40		0,03	0,05
Milieu boisé (avec abattage préalable)	H1-H3	\$/m ou m ³	2,70		0,03	0,05
COUPE DE JARDINAGE AVEC OU SANS ASSAINISSEMENT						
Groupe de production prioritaire de Thuya	2-H1-H4-PE2-SD1-MN2	\$/ha	523	170	52	32
Groupe de production prioritaire de Ers, Pru, Ft, Mixte R-Ers(F) et Mixte R-Ft (F)	2-H1-H4-PE2-SD1-MN1	\$/ha	523	104	52	32
COUPE DE PRÉJARDINAGE AVEC OU SANS ASSAINISSEMENT						
	2-H1-H4-PE2-SD1-MN1	\$/ha	523	104	52	32
COUPE DE JARDINAGE ACÉRICO-FORESTIER						
	2-H1-H4-PE2-SD1-MN1	\$/ha	523	104	52	32
COUPE DE JARDINAGE AVEC TROUÉES ET AVEC OU SANS ASSAINISSEMENT						
	2-H1-H4-PE2-SD1-MN1	\$/ha	523	104	52	32
COUPE DE JARDINAGE PAR PIED D'ARBRE ET PAR GROUPE D'ARBRES AVEC OU SANS ASSAINISSEMENT						
	2-H1-H4-PE2-SD1-PO1-MN1	\$/ha	523	104	52	32
COUPE DE JARDINAGE AVEC RÉGÉNÉRATION PAR PARQUETS						
	2-H1-H4-PE2-SD1-MN1	\$/ha	477	104	52	32
ÉCLAIRCIE SÉLECTIVE						
	2-H1-H4-PE2-SD1-PO1-MNP1	\$/ha	523	177	52	32
ÉCLAIRCIE COMMERCIALE D'ÉTALEMENT						
	2-H1-H4-PE2-SD1-MN1	\$/ha	523	104	52	32
ÉCLAIRCIE COMMERCIALE						
Groupe de production prioritaire de SEPM, thuya, SEPM-THO et mixtes (R-BOP, R-PEU, R-ERO, R-BOU(R), R-FPT(R), R-ERS(R), R-FT(R))						
EXÉCUTION						
Valeur par hectare = (311,18 / (DHP moyen récolté * 0,0414 ²) - 170	2-H1-H4-PE2-MOP1-MOP2	\$/ha	formule		45	32
Groupe de production prioritaire de pin et pruche						
	2-H1-H4-PE2-MOP2-MN1	\$/ha	603	104	45	32
Groupe de production prioritaire feuillus et mixtes (BOP-R, PEU-R, ERO-R, R-BOU(F), R-FPT(F), R-ERS(F), R-FT(F))						
	2-H1-H4-PE2-SD1-MNP1	\$/ha	603	177	45	32
ÉCLAIRCIE COMMERCIALE POUR AUTRES FINS						
Groupe de production prioritaire de SEPM, thuya, SEPM-THO et mixtes (R-BOP, R-PEU, R-ERO, R-BOU(R), R-FPT(R), R-ERS(R), R-FT(R))						
EXÉCUTION						
Valeur par hectare = (311,18 / (DHP moyen récolté * 0,0414 ²) - 170	2-H1-H4-PE2-MOP1-MOP2	\$/ha	formule		45	32
Groupe de production prioritaire de peuplier						
	2-H1-H4-PE2-MNP1	\$/ha	603	177	45	32
Groupe de production prioritaire bouleau à papier et mixtes (BOP-R, PEU-R, ERO-R)						
	2-H1-H4-PE2-SD1-MNP1	\$/ha	603	177	45	32
COUPE PROGRESSIVE						
Coupe progressive d'ensemencement						
Groupe de production prioritaire de SEPM, thuya et SEPM-THO						
	2-3-H1-H4-PE2-MOP2-MN2	\$/ha	510	170	45	32
Groupe de production prioritaire de pin, pruche et mixtes (R-BOP, R-PEU, R-ERO, R-BOU(R), R-FPT(R), R-ERS(R), R-FT(R))						
	2-3-H1-H4-PE2-MOP2-MN1	\$/ha	299	104	45	32
Groupe de production prioritaire de feuillus (excluant le peuplier) et mixtes (BOP-R, PEU-R, ERO-R, R-BOU(F), R-FPT(F), R-ERS(F), R-FT(F))						
	2-3-H1-H4-PE2-MNP1	\$/ha	299	177	45	32
Coupe progressive avec sélection rapprochée						
	2-3-H1-H4-PE2	\$/ha	248		12	32
COUPE AVEC RÉSERVE DE SEMENCIERS						
	H1-H4-MP2	\$/ha	0	24	12	32
COUPE PAR BANDES AVEC PROTECTION DE LA RÉGÉNÉRATION ET DES SOLS						
	3-H1-H4-RUB1	\$/ha	0		12	32
COUPE D'AMÉLIORATION						
	2-H1-H4-PE2-SD1-MN2	\$/ha	523	170	52	32

(1) Pour connaître le pourcentage d'admissibilité en paiement des redevances de la valeur d'un traitement sylvicole, se référer aux articles 11 et suivants du Règlement sur les redevances forestières. Les valeurs des traitements admissibles s'appliquent autant à des travaux faits en régie qu'à des travaux accordés à contrat.

(2) La valeur d'exécution du traitement comprend des coûts de récolte, de construction de chemins forestiers, de supervision.

(3) La récolte finale de la coupe par bande et de la coupe progressive n'est pas admissible en paiement des droits.

(MN1/MN2) La valeur correspond à du martelage négatif obligatoire.

(MP1/MP2) La valeur correspond à du martelage positif obligatoire.

(MP3/MP4) La valeur correspond à du martelage positif obligatoire de 100 et 400 tiges/ha respectivement.

(MNP1) La valeur correspond à du martelage négatif et positif obligatoire.

Le tableau ci-dessous présente que la valeur d'exécution du traitement peut être majorée :

CJ1	de 1,5 % si le traitement est réalisé en scarifiage partiel en poquet dans la coupe de jardinage par parquets. de 3,0 % si le traitement est réalisé en scarifiage partiel en poquet dans la coupe de jardinage par trouées.
D200	de 5,8 % pour les secteurs d'intervention à plus de 200 km de la plus proche municipalité.
DISP1	de 3,8 % par classe de 1 km/ha lorsque le traitement est réalisé dans une UAF dont l'indice de dispersion est supérieur à 1 km/ha jusqu'à un maximum de 9 km/ha.
DISP2	de 1,4 % par classe de 1 km/ha lorsque le traitement est réalisé dans une UAF dont l'indice de dispersion est supérieur à 4 km/ha jusqu'à un maximum de 19 km/ha.
MOP1	de 170 \$/ha pour la réalisation du martelage négatif.
MOP2	de 74 \$/ha pour la réalisation du martelage positif.
PA1	de 89 % pour chaque passage additionnel.
PA2	de 79 % pour chaque passage additionnel.
PE1	de 5,1 % lorsque le traitement est réalisé dans la classe de pente C identifiée sur la carte des classes de pente numérique. de 45 % lorsque le traitement est réalisé dans la classe de pente D identifiée sur la carte des classes de pente numérique. de 146 % lorsque le traitement est réalisé dans la classe de pente E identifiée sur la carte des classes de pente numérique.
PE2	de 0,7 % lorsque le traitement est réalisé dans la classe de pente C identifiée sur la carte des classes de pente numérique. de 2,6 % lorsque le traitement est réalisé dans la classe de pente D identifiée sur la carte des classes de pente numérique. de 6,1 % lorsque le traitement est réalisé dans la classe de pente E identifiée sur la carte des classes de pente numérique.
PE3	de 11 % lorsque le traitement est réalisé dans la classe de pente C identifiée sur la carte des classes de pente numérique. de 19 % lorsque le traitement est réalisé dans la classe de pente D identifiée sur la carte des classes de pente numérique. de 23 % lorsque le traitement est réalisé dans la classe de pente E identifiée sur la carte des classes de pente numérique.
PE4	de 5 % lorsque le traitement est réalisé dans la classe de pente C identifiée sur la carte des classes de pente numérique. de 15 % lorsque le traitement est réalisé dans la classe de pente D identifiée sur la carte des classes de pente numérique. de 19 % lorsque le traitement est réalisé dans la classe de pente E identifiée sur la carte des classes de pente numérique.
PO1	de 231 \$/ha pour la réalisation de poquets lors des opérations de récolte.
REC1	de 24 \$/Mp si plants livrés en récipients et non en bacs.
RUB1	de 67 \$/ha pour la réalisation de rubannage des bandes.
SD1	de 33 \$/ha lorsque les sentiers de débardage ont fait l'objet d'un rubannage à tous les 33 mètres.

L'application des majorations de passages additionnels et des pentes se fait en fonction de l'équation :

$$(1 + \text{Pente}) * (n - 1) + \text{Passage } n - 1$$

Pente : Majoration liée à la pente

N : nombre de passage

Passage : Majoration liée au passage additionnel

Le tableau ci-dessous présente que la valeur d'exécution totale (base + majoration s'il y a lieu) et de martelage du traitement peut être majorée :

H1	de 3,2 % lorsqu'ils sont réalisés à partir d'hébergement adéquat pour les traitements sylvicoles non commerciaux mécanisés (sauf le scarificateur-plantateur) et pour les traitements sylvicoles commerciaux.
H2	de 12,6 % lorsqu'ils sont réalisés à partir d'hébergement adéquat pour les traitements sylvicoles non commerciaux non mécanisés et le scarificateur-plantateur.
TC1	de 4,9 % lorsqu'ils sont réalisés par transport collectif pour les traitements sylvicoles non commerciaux non mécanisés

Le tableau ci-dessous présente que la valeur de planification et suivi du traitement peut être majorée :

H3	de 3,0 % lorsqu'ils sont réalisés à partir d'hébergement adéquat pour les traitements sylvicoles non commerciaux.
H4	de 1,2 % lorsqu'ils sont réalisés à partir d'hébergement adéquat pour les traitements sylvicoles commerciaux.

Directeur de l'état civil

Changements de nom — Demandes

Aleksandar Stikov

Prenez avis que Dragana Matevska, en sa qualité de mère, dont l'adresse du domicile est le 3555, rue Berri, appartement 910, Montréal, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Aleksandar Stikov en celui de Aleks Stikov.

Montréal, le 2 décembre 2012

DRAGANA MATEVSKA

39120-1-2

André Luis De Morais Costa

Prenez avis que André Luis De Morais Costa, dont l'adresse du domicile est le 2740, rue De Chambly, appartement 5, Montréal, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de André Morais.

Montréal, le 7 décembre 2012

ANDRÉ LUIS DE MORAIS COSTA

39121-1-2

Bakari Nahimana

Prenez avis que Bakari Nahimana, dont l'adresse du domicile est le 2640, avenue Pierre-Boucher, appartement 3, Québec, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Bakari Nahimana Toure.

Québec, le 10 décembre 2012

BAKARI NAHIMANA

39122-1-2

Caroline Marie France Desilets Therrien

Prenez avis que Caroline Marie France Desilets Therrien, dont l'adresse du domicile est le 2368, rue De La Vérendrye, Varennes, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Aaron Marie France Therrien Desilets.

Varennes, le 6 décembre 2012

MARIE FRANCE THERRIEN

39123-1-2

Denise Marie Gisèle Durand

Prenez avis que Denise Marie Gisèle Durand, dont l'adresse du domicile est le 7015, boulevard Gouin, appartement 1604, Montréal, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Denise Marie Gisèle Durand Desruisseaux.

Mirabel, le 10 décembre 2012

ME ELIZABETH C. LAMARRE,
NOTAIRE REPRÉSENTANTE DE LA REQUÉRANTE

39124-1-2

Hai Qing Liang

Prenez avis que Hai Qing Liang, dont l'adresse du domicile est le 778, avenue LaSalle, Québec, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Michael Liang.

LaSalle, le 5 décembre 2012

HAI QING LIANG

39125-1-2

Ilias Lamri

Prenez avis que Barbara Hajjamé, en sa qualité de mère, dont l'adresse du domicile est le 101, rue Jubinville, Laval, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Ilias Lamri en celui de Ilias Lamri Hajjamé.

Laval, le 4 décembre 2012

BARBARA HAJJAMÉ

39126-1-2

Marie Estelle Stéphanie Boulet

Prenez avis que Marie Estelle Stéphanie Boulet, dont l'adresse du domicile est le 1272, rue Labelle, Mont-Tremblant, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Stéphanie Estelle.

Mont-Tremblant, le 11 décembre 2012

STÉPHANIE BOULET

39127-1-2

Vasilios Spanos

Prenez avis que Vasilios Spanos, dont l'adresse du domicile est le 5029, avenue Grosvenor, Montréal, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Bill Spanos.

Montréal, le 11 décembre 2012

BILL SPANOS

39128-1-2

Déclarations tardives de filiation

Jonathan Alexandre Benjamin Dion

Prenez avis que Francois Roberge, dont l'adresse du domicile est le 4, rue Marie-Rollet, Lévis, a déclaré au Directeur de l'état civil être le père de Jonathan Alexandre Benjamin Dion, né le 8 août 1983 à Québec et fils de Julie Dion.

En conséquence, le soussigné requiert du Directeur de l'état civil qu'il inscrive son nom comme père de Jonathan Alexandre Benjamin Dion dans l'acte de naissance de ce dernier et dont le nom de famille sera modifié pour se lire comme suit : Dion-Roberge.

Prenez en outre avis que toute objection d'un tiers à la présente déclaration doit être notifiée aux déclarants, à l'enfant mineur âgé de quatorze ans ou plus et au Directeur de l'état civil au plus tard dans les vingt jours de la dernière publication d'un avis de cette déclaration.

Lévis, le 10 décembre 2012

Francois Roberge

39129-1-2

Valentina Susana Gonzalez Garcia

Prenez avis que Rafael Fernandez Cruz, dont l'adresse du domicile est le 4270, avenue Linton, appartement 1, Montréal, a déclaré au Directeur de l'état civil être le père de Valentina Susana Gonzalez Garcia, née le 21 octobre 2011 à Montréal et fille de Nelly Gonzalez Garcia.

En conséquence, le soussigné requiert du Directeur de l'état civil qu'il inscrive son nom comme père de Valentina Susana Gonzalez Garcia dans l'acte de naissance de cette dernière et dont le nom de famille sera modifié pour se lire comme suit : Fernandez Gonzalez.

Prenez en outre avis que toute objection d'un tiers à la présente déclaration doit être notifiée aux déclarants, à l'enfant mineur âgé de quatorze ans ou plus et au Directeur de l'état civil au plus tard dans les vingt jours de la dernière publication d'un avis de cette déclaration.

Montréal, le 24 octobre 2012

Rafael Fernandez Cruz

39130-1-2

Régie de l'assurance maladie du Québec

Professionnels désengagés et professionnels non participants

Professionnels désengagés et professionnels non participants

Liste par région de noms et adresses d'affaires des professionnels de la santé qui entendent exercer leur profession en dehors des cadres du régime en qualité de professionnels désengagés ou de professionnels non participants ou qui ont cessé d'exercer leur activité en cette qualité, ainsi que la date à laquelle prend effet leur désengagement ou leur non-participation ou la cessation de celle-ci, publiée conformément à l'article 24 du Règlement d'application concernant la Loi sur l'assurance maladie (R.R.Q., 1981, c. A-29, r. 1).

Professionnels désengagés	Date effective du désengagement	Date effective de la fin du désengagement
Médecins omnipraticiens		
<i>Région de la Montérégie</i>		
Mercier, Roger, 23, rue Félix Leclerc, RR1, Sainte-Julie (Québec) J0L 2S0	88 11 23	
<i>Région de Montréal</i>		
Lementowska, Tamara, 200-17001, autoroute Transcanadienne, Montréal (Québec) H9H 5G1	08 03 09	
Ngo, Vi-Duong, 1969, boulevard Rosemont, Montréal (Québec) H2G 1S9	10 06 16	
<i>Région de la Capitale-Nationale</i>		
Cyr, Carole, 205A-3333, rue du Carrefour Québec (Québec) G1C 5R9	08 11 29	
Médecins spécialistes		
<i>Région de Montréal</i>		
Pelletier, Paul-André, 5135, 10 ^e Avenue, Montréal (Québec) H1Y 2G5	04 09 22	
Comeau, Yvan, 1361, avenue Beaumont, Mont-Royal (Québec) H3P 2H7	12 06 30	
<i>Région de la Montérégie</i>		
Hammami, Hachmi, 58, rue du Marché, Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6T 1P4	08 10 16	
Dentistes		
<i>Région de Montréal</i>		
Bovo, Christine, 630, rue Sauvé Est, Montréal (Québec) H2C 1Y4	07 05 23	
Farsirotu, Sorin, 130-1255, rue Université, Montréal (Québec) H3B 3W9	99 11 04	
Goyette, Normand, 101-945, avenue Beaumont, Montréal (Québec) H3N 1W3	94 09 30	
Hsu, Andrea Raquel, 310-8000, boulevard Langelier, Montréal (Québec) H1P 3K2	12 11 14	
Pesant, Réjean, 806-1550, boulevard De Maisonneuve Ouest, Montréal (Québec) H3G 1N2	91 08 15	
Ptack, Herbert, 314-3535, chemin Queen-Mary, Montréal (Québec) H3V 1H8	77 12 09	
Roberge, Yvon, 345-1575, boulevard Henri-Bourassa Ouest, Montréal (Québec) H3M 3A9	92 07 13	
<i>Région de la Capitale-Nationale</i>		
Baril, Serge, 232-2750, chemin Sainte-Foy, Québec (Québec) G1V 1V6	87 10 15	
Blais, Donald, 2910-2590, boulevard Laurier, Québec (Québec) G1V 4M6	94 08 13	

Professionnels désengagés	Date effective du désengagement	Date effective de la fin du désengagement
<i>Région de Chaudière-Appalaches</i> Boivin, Marie, 9, rue Melville, Lévis (Québec) G6V 4X9	83 12 03	
<i>Région de l'Estrie</i> Gosselin, André, 202-230, rue King Ouest, Sherbrooke (Québec) J1H 1P9	96 07 11	
<i>Région de la Mauricie et Centre-du-Québec</i> Fortier, Jacques, 2-1457, avenue Saint-Édouard, Plessisville (Québec) G6L 2K4	01 08 31	
<i>Région de la Montérégie</i> Jomphe, Catherine, 130-550, boulevard de Mortagne, RR 16, Boucherville (Québec) J4B 5E4	92 07 25	
Messier, Marie-Danielle, 201-1494, rue Montarville, Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V 3T5	08 12 08	
Tanguay, Daniel, 300-2, rue de la Place du Commerce, Brossard (Québec) J4W 2T8	92 10 15	
<i>Région de Lanaudière</i> Boies, Sylvain, 252, rue Notre-Dame, Repentigny (Québec) J6A 2R6	08 05 14	
Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Médecins omnipraticiens		
<i>Région de Montréal</i> Abikhzer, Myriam, 350-5950, chemin de la Côte-des-Neiges, Montréal (Québec) H3S 1Z6	08 06 16	
Abikhzer, Yael, 350-5950, chemin de la Côte-des-Neiges, Montréal (Québec) H3S 1Z6	12 09 19	
Abtahi, Forough, 17000, boulevard Hymus, Kirkland (Québec) H9J 2W2	02 01 01	
Arsenault, Marie-Eve, 6100, avenue du Boisé, Montréal (Québec) H3S 2W1	11 04 10	
Berthiaume, Georges, 4679, rue Jean-Talon Est, Montréal (Québec) H1S 1K3	02 01 01	
Bessette, Luc, 301-1100, avenue Beaumont, Mont-Royal (Québec) H3P 3H5	05 03 01	
Beuzeron-Mangina, J. Hélène, 3587, rue University, Montréal (Québec) H3A 2B1	10 08 27	
Cardin, Michel, 6560, rue Hochelaga (Bâtisse 193), Montréal (Québec) H1N 1X9	12 07 11	
Celestin, Kathlyn, 500, rue Sherbrooke Ouest, 11 ^e étage, Montréal (Québec) H3A 3C6	04 12 23	
Chamoun, Alain, 301-1100, avenue Beaumont, Mont-Royal (Québec) H3P 3H5	04 10 10	
Chehade, Rémi Edouard, A-2375, autoroute Transcanadienne, Pointe-Claire (Québec) H9R 5Z5	09 05 17	
Comeau, Yves, 1279, boulevard Saint-Joseph Est, Montréal (Québec) H2J 1L9	08 10 04	
Côté, Patricia, 110-100, chemin Rockland, Mont-Royal (Québec) H3P 2V9	09 08 06	
Côté, Serge H., 200-17001, autoroute Transcanadienne, Kirkland (Québec) H9H 5J1	10 06 02	
Dancose, Robin, 200-17001, autoroute Transcanadienne, Kirkland (Québec) H9H 5J1	08 10 18	
Delaney, David, 3943, boulevard Saint-Jean, Dollard-Des Ormeaux (Québec) H9G 1X2	12 06 24	
Ducasse, Chantal, 265-38, place du Commerce, Montréal (Québec) H3E 1T8	01 12 03	
Esterez, Philippe, 505, avenue Stuart, Outremont (Québec) H2V 3H1	03 01 10	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Fournier, Johanne, 500, rue Sherbrooke Ouest, 11 ^e étage, Montréal (Québec) H3A 3C6	07 02 22	
Gagnon, Daniel, 110-100, chemin Rockland, Mont-Royal (Québec) H3P 2V9	05 04 01	
Goyette, Maxime, 200-10690, avenue Péloquin, Montréal (Québec) H2C 2K3	09 08 19	
Graham, Sandra, 301-1100, avenue Beaumont, Mont-Royal (Québec) H3P 3H5	07 12 22	
Hubert, Vincent, 350-9880, rue Clark, Montréal (Québec) H3L 2R3		12 11 29
Kuperberg, Karol, 125-6700, chemin de la Côte-des-Neiges, Montréal (Québec) H3S 2B2	07 06 29	
Kwiatkowska, Caroline, 500-1980, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H3H 1E8	12 09 05	
Kwo, Chin, 4866, avenue Westmount, Westmount (Québec) H3Y 1Y1	82 06 27	
Landry, Charles, 201-6100, avenue du Boisé, Montréal (Québec) H3S 2W1	12 08 16	
Lauzon, Michel, 6560, rue Hochelaga, Montréal (Québec) H1N 1X9	10 04 19	
Le Bire, François, 115-5345, boulevard de l'Assomption, Montréal (Québec) HIT 4B3	08 07 26	
Mallette-Tetreault, Lise, 121-6363, autoroute Transcanadienne, Montréal (Québec) H4T 1Z9	10 12 31	
Nicolet, Jannick, 660-5025, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H4A 1S9	07 09 22	
Ostiguy, Genevieve, 110-100, chemin Rockland, Mont-Royal (Québec) H3P 2V9	09 08 29	
Ouellette, Réjean, 1221, rue Fleury Est, Montréal (Québec) H2C 3K4	91 05 01	
Pépin, Jean, 500, rue Sherbrooke Ouest, 11 ^e étage, Montréal (Québec) H3A 3C6	10 05 15	
Perlman, Robert, 138, chemin Normandy, Mont-Royal (Québec) H3R 3H9	99 10 29	
Piechota, Paul Stanley, 200-17001, autoroute Transcanadienne, Kirkland (Québec) H9H 5J1	07 11 11	
Préfontaine, Geneviève, 49, rue Thurlow, Hampstead (Québec) H3X 3G8	04 03 11	
Renaud, Sylvie, 1, complexe Desjardins, Tour Sud, 30 ^e étage, Montréal (Québec) H5B 1H1	06 04 28	
Robin, Marc, 2055, rue Mansfield, Montréal (Québec) H3A 1Y7	12 02 29	
Samedy, Natacha, 301-1100, avenue Beaumont, Mont-Royal (Québec) H3P 3H5	09 08 30	
Sicard, Eric, 1553, rue Viel, Montréal (Québec) H3M 1G6	05 02 03	
Sleiman, Hassan, 1-5900, 36 ^e Avenue, Montréal (Québec) HIT 2Z2	03 02 20	
Spiridigliozzi, Mary, 8465, boulevard Viau, Montréal (Québec) H1R 2T6	09 01 21	
Thomas-Guy, Catherine, case postale 83542, succ. Garnier, Montréal (Québec) H2J4E9	03 02 05	
Vanka, Thomas, 810-1414, rue Drummond, Montréal (Québec) H3G 1W1	05 04 13	
<i>Région de l'Estrie</i>		
Bernier, Élise, 80, rue De Vimy, Sherbrooke (Québec) J1J 3M4	10 11 04	
Boutin, Guy, 45, rue Elm, case postale 570, Danville (Québec) J0A 1A0	08 03 28	
Gauthier, Jean-Sébastien, 50, rue Saint-Patrice Est, Magog (Québec) J1X 3X3	08 11 06	
Loyer, Michel, case postale 69 CAP Magog, Magog (Québec) J1X 3W7	12 09 13	
Ouellet, Jean-Pascal, 632, rue Bowen Sud, Sherbrooke (Québec) J1G 2E9	07 08 01	
Sicotte, Jean-Guy, 3-309, chemin Laurendeau, RR 3, Canton Magog (Québec) J1X 3W4	93 12 09	
<i>Région de Lanaudière</i>		
Caron, Jean-François, 1400, rue Notre-Dame, Lavaltrie (Québec) J5T 1M6	12 11 22	
Champagne, Marie-Andrée, 131, rue Sainte-Anne, Saint-Gabriel-de-Brandon (Québec) J0K 2N0	02 01 01	
Dufresne, Normand, 150-175, rue de la Visitation, Saint-Charles-Borromée (Québec) J6E 4N4	03 02 01	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Mayers, Alexandre, 28, chemin du Golf Est, suite 302, Saint-Charles-Borromée (Québec) J6E 2B4	11 08 10	
Robitaille, Roger, 671, chemin du Lac des Sapins, Saint-Gabriel-de-Brandon (Québec) J0K 2N0	85 11 06	
Stanojlovic, Snezana, 445, rue Saint-Viateur, Joliette (Québec) J6E 3A9	08 01 01	
Therrien, Michel, 310, boulevard Antonio-Barrette, Notre-Dame-des-Prairies (Québec) J6E 1G2	11 10 20	
<i>Région de la Montérégie</i>		
Baudin, Gabriel-G., 1752, boulevard Marie-Victorin, Longueuil (Québec) J4G 1A5	04 09 09	
Bissonnette, Lucie, 105-1205, rue Ampère, Boucherville (Québec) J4B 7M6	12 01 08	
Blouin, Francine, 100B-299, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, Saint-Lambert (Québec) J4R 2L1	04 09 02	
Brien, Chantal, 21, rue Moreau, Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J2W 1J1	08 07 02	
Caron, Christine, 597, avenue Notre-Dame, Saint-Lambert (Québec) J4P 2K8	06 07 01	
Chabot, Marianne, 105-100, boulevard De Montarville, Boucherville (Québec) J4B 5M4	09 08 07	
Demers, Annie, 105-100, boulevard De Montarville, Boucherville (Québec) J4B 5M4	05 11 10	
Demers, Donald, 245-204, boulevard De Montarville, Boucherville (Québec) J4B 6S2	01 05 02	
Desautels, Lyne, 299, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, Saint-Lambert (Québec) J4R 2L1	08 02 15	
Dubois, Marie-Josée, 105B-100, boulevard De Montarville, Boucherville (Québec) J4B 5M4	11 08 21	
Dragon, Sylvie, 597, avenue Notre-Dame, Saint-Lambert (Québec) J4P 2K8	11 02 06	
Dumais, Marion, 110-1400, boulevard Edouard, Longueuil (Québec) J4T 3T2	07 11 02	
Dupuy, André, 300, rue de Longueuil, Longueuil (Québec) J4H 1H4	05 04 10	
Ferdais, François, 303-871, rue Shefford, Bromont (Québec) J2L 1C4	11 10 08	
Gagnon, Alain, 200-1050, boulevard Curé-Poirier Ouest, Longueuil (Québec) J4K 2E4	06 01 01	
Gagnon, Caroline, 200, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, Saint-Lambert (Québec) J4R 2L1	12 07 04	
Gauthier, Valère, 206, chemin de la Beauce, Beauharnois (Québec) J6N 2N1	10 09 23	
Geoffroy, Marie-Hélène, 100B-299, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, Saint-Lambert (Québec) J4R 2L1	12 10 12	
Grosjean, Francine, 597, avenue Notre-Dame, Saint-Lambert (Québec) J4P 2K8	08 09 04	
Guay, Andrée-Anne, 1245, rue Plamondon, Saint-Césaire (Québec) J0L 1T0	08 10 01	
Hurtubise, Michel-G., 1979, rue Montarville, Saint-Bruno (Québec) J3V 9V8	08 12 28	
Jobin, André-Jacques, 7720, boulevard Milan, Brossard (Québec) J4Y 1H7	06 09 16	
Langlois, Véronique, 300-8330, boulevard Taschereau, Brossard (Québec) J4X 1C2	08 10 15	
Laporte, Pierre, 665, boulevard de Mortagne, Boucherville (Québec) J4B 5E4	09 08 01	
Lavoie, Valérie, 520, rue D'Avagour, Boucherville (Québec) J4B 0G6	11 05 20	
Lopez Agudelo, Jose Enrique, 2000B-520, rue d'Avagour, Boucherville (Québec) J4B 0G6	12 03 05	
Melanson, Alice, case postale 182, Bromont (Québec) J2L 1A9	12 10 06	
Ménard, Marie-Chantal, 21, rue Moreau, Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J2W 1J1	05 05 29	
Meunier, Michel-S., 71, rue des Frênes, Sainte-Julie (Québec) J3E 3A4	07 07 15	
Nguyen, Lan Chau, 597, avenue Notre-Dame, Saint-Lambert (Québec) J4P 2K8	07 10 24	
Nicloux, Nathalie, 203-1052, rue Lionel-Daunais, Boucherville (Québec) J4B 0B2	08 09 01	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Papageorgakopoulos, Pashalits, 101, rue Lauzon, Châteauguay (Québec) J6K 1C7	10 09 09	
Paquette, Céline, 1435, rue Roberval, Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V 3P7	05 08 14	
Pauzé, Geneviève, 303-871, rue Shefford, Bromont (Québec) J2L 1C4	11 10 08	
Pépin, Annie, 133, rue Larouche, Cowansville (Québec) J2K 1T2	11 02 05	
Perreault, Julie, 203-1052, rue Lionel-Daunais, Boucherville (Québec) J4B 0B2	12 08 17	
Provençal, Edith, 108-237, boulevard Saint-Jean-Baptiste, Châteauguay (Québec) J6K 3C3	11 06 03	
Racicot, Paolo, 665, boulevard de Mortagne, Boucherville (Québec) J4B 5E4	08 06 13	
Richard, Karine, 203-1052, rue Lionel-Daunais, Boucherville (Québec) J4B 0B2	12 08 16	
Roy, Réginald, 105-100, boulevard De Montarville, Boucherville (Québec) J4B 5M4	07 05 03	
Sabourin, Alain, 200, boulevard Brisebois, Châteauguay (Québec) J6K 4W8	03 12 28	
Sauvé, Marie-Lou, 105-100, boulevard De Montarville, Boucherville (Québec) J4B 5M4	10 08 09	
Savard, Serge, 200-550, boulevard de Mortagne, Boucherville (Québec) J4B 5E4	06 02 18	
Tétreault, Martine, 105-100, boulevard De Montarville, Boucherville (Québec) J4B 5M4	04 08 28	
Valois, Joyce, 100B-299, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, Saint-Lambert (Québec) J4R 2L1	04 09 02	
Veronneau, André, 9010, route Marie-Victorin, RR2, Contrecoeur (Québec) J0L 1C0	04 05 26	
Walker, Angela Jayne, 101-275, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, Saint-Basile-le-Grand (Québec) J3N 1V6	09 06 22	
<i>Région de la Mauricie et du Centre-du-Québec</i>		
Ancil, Marylène, 210-1900, boulevard des Récollets, Trois-Rivières (Québec) G8Z 4K4	11 09 15	
Bergeron, Marie, 100-39, rue Laurier Est, Victoriaville (Québec) G6P 6P6	08 10 30	
Bolduc, Sébastien, 201-7110, rue Marion, Trois-Rivières (Québec) G9A 0A7	07 10 20	
Couture, Dominique, 62, boulevard Labbé Sud, Victoriaville (Québec) G6S 1B5	11 08 24	
Desaulniers, Jean, 1871, rue Royale, Trois-Rivières (Québec) G9A 4K7	10 01 23	
Labbé, Jean, 506, rue Bonaventure, Trois-Rivières (Québec) G9A 2B4	06 04 15	
Lauzière, Serge, 1413, boulevard des Forges, Trois-Rivières (Québec) G8Z 1T7	09 02 23	
Thibeault-Caron, Hélène, 75, rue de la Montagne, Saint-Boniface-de-Shawinigan (Québec) G0X 2L0	03 05 04	
Vincent, Gilles, 111-1220, rue Jean-Nicolet, Trois-Rivières (Québec) G9A 1B2	06 06 04	
<i>Région de l'Outaouais</i>		
Belzile, Robert, 232, boulevard Saint-Joseph, Gatineau (Québec) J8Y 3X4	11 02 05	
Bourgault, Robert, 260-4, rue Taschereau, Gatineau (Québec) J8Y 2V5	06 03 30	
Carpentier, Marie-Pierre, 356, boulevard Greber, Gatineau (Québec) J8T 5R6	11 02 02	
Demers, Sylvie, 182, rue Montcalm, Gatineau (Québec) J8Y 3B5	06 06 01	
Khullar, Renu, 232, boulevard Saint-Joseph, Gatineau (Québec) J8Y 3X4	06 05 22	
La Barre, Marc, 303, rue Papineau, Papineauville (Québec) J0V 1R0	05 01 01	
Lalonde-Kontio, Ginette Anne, 232, boulevard Saint-Joseph, Gatineau (Québec) J8Y 3X4	12 07 19	
Ratté, Richard, 201-860, boulevard Saint-René Ouest, Gatineau (Québec) J8T 8M1	06 12 01	
<i>Région de la Côte-Nord</i>		
Guindo, Fatouma, 45, rue du Père-Divet, Sept-Îles (Québec) G4R 3N7	09 12 06	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
<i>Région de la Capitale-Nationale</i>		
Audet, Alain, 143-2750, chemin Sainte-Foy, Québec (Québec) G1V 1V6	04 08 04	
Champagne, Pierre, 575-2875, boulevard Laurier, Québec (Québec) G1V 2M2	09 08 05	
Charest, Jérôme, BFC Valcartier, Bâtisse 109 – UPS 4, Courcelette (Québec) G0A 4Z0	11 11 13	
Collin, Marie-Eve, 203-810, route Jean-Gauvin, Québec (Québec) G1X 0B6	11 08 29	
Cyr, Nathalie, 298-245, rue Soumande, Québec (Québec) G1M 3H6	12 09 30	
Dionne, Langis, 410-3165, chemin Saint-Louis, Québec (Québec) G1W 4R4	12 08 23	
Fortin, Christian-Y., 2400, avenue d'Estimauville, Québec (Québec) G1E 7G9	12 01 18	
Lacroix, Marc, 300-795, boulevard du Lac, Québec (Québec) G2M 0E4	09 12 09	
Lavoie, Fabien, 305-2954, boulevard Laurier, Québec (Québec) G1V 4T2	11 09 21	
Leclerc, Anne, 103-E.d. 534, rue de Courcelette (Québec) G0A 4Z0	11 03 03	
Marois, Julie, 203-810, route Jean-Gauvin, Québec (Québec) G1X 0B6	11 04 19	
<i>Région des Laurentides</i>		
Belisle, Christian, 290, rue Montigny, Saint-Jérôme (Québec) J7Z 5T3	07 10 17	
Bonnaud, Jeanne, 400, chemin de la Grande-Côte, Rosemère (Québec) J7A 1K7	06 09 10	
Bouchard, Yves, 102-200, rue Durand, Saint-Jérôme (Québec) J7Z 7E2	06 01 01	
Delorme, Linda, 910, rue Labelle, Saint-Jérôme (Québec) J7Z 5M5	12 09 09	
Dion, Jean, 992, 585, rue Labelle, case postale 19002, Mont-Tremblant (Québec) J8E 3H2	11 01 09	
Gauthier, Claudie, 99, boulevard De Gaulle, Lorraine (Québec) J6Z 3Z9	11 07 30	
Gauthier, Nicolas, 116-889, boulevard Grignon, Saint-Jérôme (Québec) J7Y 2Y9	11 09 18	
Girard, Philippe, 200, rue Durand, Saint-Jérôme (Québec) J7Z 7E2	08 04 04	
Grant, Martin, 520, boulevard Arthur Sauvé, Saint-Eustache (Québec) J7R 5B1	08 01 04	
Landry, Yves, 200-230, chemin de la Grande-Côte, Boisbriand (Québec) J7G 1B5	12 09 17	
Laurin, Gilles, 200-230, chemin de la Grande-Côte, Boisbriand (Québec) J7G 1B5	09 07 23	
Lamarre, Christian, 205-876, boulevard Curé-Labelle, Blainville (Québec) J7C 2K9	10 09 10	
Lavergne, Geneviève, 99, boulevard De Gaulle, Lorraine (Québec) J6Z 3Z9	11 06 23	
Lavoie, Normand, 400, chemin de la Grande-Côte, Rosemère (Québec) J7A 1K7	04 05 05	
Lebel, Jocelyn, 230, chemin de la Grande-Côte, Boisbriand (Québec) J7G 1B5	06 10 01	
Leblanc, Marie Andrée, 206-75, boulevard des Châteaux, Blainville (Québec) J7B 2A4	11 09 01	
Makhouljian, Natalie, 75, boulevard des Châteaux, Blainville (Québec) J7B 2A4	12 08 10	
Moisan, Martin, 209-369, boulevard Adolphe-Claveau, Bois-des-Filion (Québec) J6Z 1H1	07 01 17	
Monette, Lydia, 300, rue Marie-Victorin, Saint-Jérôme (Québec) J7Y 2G8	07 11 18	
Normandin, Diane, 200-2871, boulevard des Promenades, Sainte-Marthe-sur-le-Lac (Québec) J0N 1P0	06 09 15	
Petit, Michel, 202-144, chemin de la Grande-Côte, Rosemère (Québec) J7A 1H3	07 07 27	
Poulin, Stéphane, 234, rue Saint-Vincent, Sainte-Agathe-des-Monts (Québec) J8C 2B8	12 05 26	
Reid, Annick, 59, rue des Roseaux, Blainville (Québec) J7C 6B6	09 09 25	
Rhéaume, Nadia, 205-876, boulevard Curé-Labelle, Blainville (Québec) J7C 2K9	10 06 21	
Savaria, Jean-Pierre, 210-1000, rue Labelle, Saint-Jérôme (Québec) J7Z 5N6	06 10 01	
Serra, Danielle, 206-75, boulevard des Châteaux, Blainville (Québec) J7B 2A4	12 07 20	
Tardif, Pierre, 70, rue Principale, RR 6, Saint-Sauveur (Québec) J0R 1R6	09 01 01	
Tulandi, Thomas, 120-30, boulevard Bouthillier, Rosemère (Québec) J7A 4B4	12 12 01	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
<i>Région du Saguenay–Lac-Saint-Jean</i>		
Blackburn, David, 550-2655, boulevard du Royaume, Saguenay (Québec) G7S 4S9	12 07 07	
Carmichael, Réjean, 2655, boulevard du Royaume, Saguenay (Québec) G7S 4S9	05 10 16	
Michaud, Réal, 460, boulevard Talbot, Saguenay (Québec) G7H 4A2	04 07 23	
Thériault, Éric, 550-2655, boulevard du Royaume, Saguenay (Québec) G7S 4S9	11 01 02	
<i>Région de Laval</i>		
Bessette, Isabelle, 220-1575, boulevard de l'Avenir, Laval (Québec) H7S 2N5	05 01 19	
Brouillard, Gaétan, 100-2840, boulevard Saint-Martin Est, Laval (Québec) H7E 5A1	07 01 31	
David, Jacqueline, 604-1435, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval (Québec) H7S 2C6	11 08 29	
Dubois, Pierre, 200-1150, boulevard de l'Avenir, Laval (Québec) H7N 6L2	12 11 16	
Francisque, Louis-V., 4670, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval (Québec) H7T 2Y2	12 05 23	
Lapointe, Caroline, 220-1575, boulevard de l'Avenir, Laval (Québec) H7S 2N5	09 01 16	
Lavoie, Pauline, 1487, boulevard des Laurentides, Laval (Québec) H7M 2Y3	07 05 01	
Leblanc, Claude, 105-1688, boulevard des Laurentides, Laval (Québec) H7M 2P4	08 01 01	
Martineau, André, 280, boulevard du Roi-du-Nord, Laval (Québec) H7T 2Y2	12 09 26	
Pung, Evelyne Hun, 610, boulevard Curé-Labelle, Laval (Québec) H7V 2T1	11 01 13	
Rivard, Marie-Chantale, 227-655, Promenade du Centropolis, Laval (Québec) H7T 0A3	07 10 03	
Sauvé, Nicolas, 1755, boulevard René-Laennec, Laval (Québec) H7M 3L9	10 11 01	
St-Hilaire, Jean, 604-1435, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval (Québec) H7S 2C6	11 10 24	
<i>Région de Chaudière-Appalaches</i>		
Blouin, François, 120-1100, boulevard de la Rive-Sud, Lévis (Québec) G6W 5M6	08 08 21	
Boivin, Pierre-Rock, 354B, route du Pont, Lévis (Québec) G7A 2V3	12 04 11	
Gingras, Dannyelle, 4, rue Beau-Site, Beaumont (Québec) G0R 1C0	99 02 26	
Habel, Maryline, 210-880, rue Commerciale, Lévis (Québec) G6Z 2E3	12 05 11	
<i>Région de Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine</i>		
Laurore, Yardley, 273, boulevard Gérard-D.-Lévesque Ouest, Paspébiac (Québec) G0C 2K0	12 07 06	
Médecins spécialistes		
<i>Région de Montréal</i>		
Arsenault, Theodore, 722-1414, rue Drummond, Montréal (Québec) H3G 1W1	10 04 23	
Balazsi, A. Gordon, 201-1100, avenue Beaumont, Mont-Royal (Québec) H3P 3H5	97 06 27	
Bazinet, Michel, 343, avenue Brookfield, Mont-Royal (Québec) H3P 2A7	96 03 14	
Beauchamp, Marc, 4553, avenue Pierre-de-Coubertin, case postale 460, succursale M, Montréal (Québec) H1V 3M5	05 07 11	
Bédard, Pierre, 407-279, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H2X 1Y2	90 02 28	
Besner, Guy, 999, rue de Salaberry, Montréal (Québec) H3L 1L2	10 10 02	
Bouthillier, Claude, 2049, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H2K 1C1	12 12 03	
Brassard, Pierre J., 1003, boulevard Saint-Joseph Est, Montréal (Québec) H2J 1L2	02 04 15	
Brutus, Jean-Paul, 112-6100, avenue du Boisé, Montréal (Québec) H3S 2W1	10 10 30	
Chouinard, Guy, P3.039-1025, avenue des Pins Ouest, Montréal (Québec) H3A 1A1	10 12 17	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Christou, Nicolas.V, S6.24-687, avenue des Pins Ouest, Montréal (Québec) H3A 1A1	09 03 04	
Connolly, W.E.S., 107-5165, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H4A 1T6	04 02 20	
Demirjian, Ari, 127-1320, boulevard Graham, Mont-Royal (Québec) H3P 3C8	06 01 12	
Dumais, J. R. Gaston, 112-12245, rue Grenet, Montréal (Québec) H4J 2J6	71 03 27	
Fish, Rowan, 320-5845, chemin de la Côte-des-Neiges, Montréal (Québec) H3S 1Z4	07 09 01	
Gagner, Michel, 191-315, place D'Youville, Montréal (Québec) H2Y 0A4	13 01 02	
Gaumont, François, 6859, rue Fabre, Montréal (Québec) H2G 2Z5	12 05 20	
Gilbert, François, 200-17001, autoroute Félix-Leclerc, Kirkland (Québec) H9H 5J1	05 02 27	
Guérin, Marc, 22-41, rue de l'Église, Montréal (Québec) H4G 2L8	80 08 30	
Guralnick, Melvin S, 405-2333, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H3H 2T6	09 02 27	
Hébert, Denis L., 143-175, avenue Stillview, Pointe-Claire (Québec) H9R 4S3	02 09 04	
Koufagianis, Vayia, 110-100, chemin Rockland, Mont-Royal (Québec) H3P 2V9	09 02 05	
Lafontaine, Marc, 500, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H3A 3C6	12 06 27	
Lauzon, Gilles, 1836, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H3H 1E4	00 06 24	
Leduc, Maurice, 575, avenue Rockland, Montréal (Québec) H2V 2Z4	84 12 12	
L'Espérance, Georges, 3000, rue Bélanger, Montréal (Québec) H1Y 1A9	02 09 06	
Maclean, Alan J., 640-3550, chemin de la Côte-des-Neiges, Montréal (Québec) H3H 1V4	99 05 08	
Mathieu-Serra, Andrée, 340, rue Pierre-Mercure, Montréal (Québec) H1A 5A8	04 09 05	
Ménard, Yvon-A., 1003, boulevard Saint-Joseph Est, Montréal (Québec) H2J 1L2	02 04 22	
Mercier, Jean-François, 204-235, boulevard René-Lévesque Est, Montréal (Québec) H2X 1N8	07 07 13	
Nadler, Norman J., 540-4141, rue Sherbrooke Ouest, Westmount (Québec) H3Z 1B8	70 12 01	
Naiman, James, 4330, rue Sherbrooke Ouest, Westmount (Québec) H3Z 1E1	72 03 01	
Otaky, Naim, 1000-1538, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H3G 1L5	12 11 30	
Quellette, Robert, 2069, rue Saint-Hubert, Montréal (Québec) H2L 3Z6	08 05 24	
Perreault, André, 200-2320, rue Fleury Est, Montréal (Québec) H2B 1K9	02 12 21	
Richer, Pierre, 999, rue De Salaberry, Montréal (Québec) H3L 1L2	08 04 14	
Rodriguez, Jose, 400-5450, chemin de la Côte-des-Neiges, Montréal (Québec) H3T 1Y6	99 05 31	
Royer, Isabelle, 7494, rue Saint-Denis, Montréal (Québec) H2R 2E4	08 10 10	
Samy, Mounir H., 203-4635, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H3Z 1G2	11 09 23	
Senay, Pierrette, 1297, avenue Saint-Viateur, Montréal (Québec) H2V 1Z2	84 09 01	
St-Pierre, Jacques, 999, rue De Salaberry, Montréal (Québec) H3L 1L2	08 05 02	
Taché, C. Robert, 156, avenue Spring Grove, Montréal (Québec) H2V 3J2	87 06 27	
Veilleux, Bertrand, 301-1100 avenue Beaumont, Montréal (Québec) H3P 3H5		12 12 07
Wise, Jack S., 4330, rue Sherbrooke Ouest, Westmount (Québec) H3Z 1E1	05 12 03	
<i>Région de Laval</i>		
Bielinski, Stanislas, 1299, boulevard de la Concorde Ouest, Laval (Québec) H7N 5T4	11 02 14	
Charles, Yolande, 220-1575, boulevard de l'Avenir, Laval (Québec) H7S 2N5	08 11 03	
Duval, Nicolas, 1487, boulevard des Laurentides, Laval (Québec) H7M 2Y3	02 01 14	
Gagnon, Madeleine, 101-1688, boulevard des Laurentides, Laval (Québec) H7M 2P4	07 07 20	
Gagnon, Suzanne, 101-1688, boulevard des Laurentides, Laval (Québec) H7M 2P4	07 07 20	
Toueg, Jacques, 1755, boulevard René-Laennec, Laval (Québec) H7M 3L9	06 12 31	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
<i>Région de Chaudière-Appalaches</i>		
Léveillé, Claude, 300-4975, boulevard de la Rive-Sud, Lévis (Québec) G6V 4Z5	99 02 10	
<i>Région de l'Estrie</i>		
Loranger, Louise, 133-1055, 12 ^e avenue Nord, Sherbrooke (Québec) J1E 2X4	09 08 05	
<i>Région des Laurentides</i>		
Charland, Louis-Georges, 50, chemin du Lac-des-Sables, case postale 310, Sainte-Agathe-des-Monts (Québec) J8C 3C6	06 10 05	
Hillel, Jean-M., 181, rue Principale, Brownsburg-Chatham (Québec) J8G 2Z7	08 03 22	
Saint-Jacques, Robert R., 75, rue Grignon, Saint-Eustache (Québec) J7P 4J2	12 09 29	
<i>Région de Lanaudière</i>		
Cangé, Sylvie, 324, boulevard Notre-Dame-des-Champs, Repentigny (Québec) J6A 3B6	07 07 12	
Dansereau, Alain, 2, rue Notre-Dame, Repentigny (Québec) J6A 2N7	08 04 11	
Legendre, Pierre, 200-784, rue Notre-Dame, Repentigny (Québec) J5Y 1B6	08 08 08	
<i>Région de l'Outaouais</i>		
Charbonneau, Jacques, 302-200, rue Montcalm, Gatineau (Québec) J8Y 3B5	04 10 31	
Larose, Denis, 235-214, boulevard Cité des Jeunes, case postale 14, Gatineau (Québec) J8Y 6S9	06 07 13	
<i>Région de la Capitale-Nationale</i>		
Blair, Duane, 295-2600, boulevard Laurier, Québec (Québec) G1V 4T3	11 09 19	
Lacasse, Bernard, 150-930, chemin Sainte-Foy, Québec (Québec) G1S 2L4	06 11 11	
Lacourcière, Yves, 2705, boulevard Laurier, Local C-00120, Québec (Québec) G1V 4G2	11 07 01	
Laplante, Bruno, 989, avenue Casot, Québec (Québec) G1S 2Y2	06 07 13	
Lavoie, Suzanne, 295-2600, boulevard Laurier, Québec (Québec) G1V 4T3	12 07 15	
Meyer, Dominique, 180-801, Grande Allée Ouest, Québec (Québec) G1S 1C1	99 08 11	
<i>Région de la Mauricie et du Centre-du-Québec</i>		
De Groot, Jean-André, 579, rue Laviolette, Trois-Rivières (Québec) G9A 1V6	00 05 26	
Roy, Francis, 579, rue Laviolette, Trois-Rivières (Québec) G9A 1V6	98 01 09	
<i>Région de la Montérégie</i>		
Bénard, Bernard, 401-3, boulevard Simard, Saint-Lambert (Québec) J4S 1Y8	08 05 29	
Bourque, J.-Jacques, 200-2924, boulevard Taschereau, Longueuil (Québec) J4V 2G8	06 10 21	
Daigle, Jean-Pierre, 105-1205, rue Ampère, Boucherville (Québec) J4B 7M6	07 10 19	
Gauthier, Louise, 160, boulevard De Montarville, Boucherville (Québec) J4B 6S2	08 05 11	
Giguère, Éric, 77, boulevard Seigneurial Ouest, Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V 2G9	07 05 11	
Pronovost, Lyne, 77, boulevard Seigneurial Ouest, Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V 2G9	07 06 24	
Samimi, Atieh, 200, boulevard Brisebois, Châteauguay (Québec) J6K 4W8	10 03 14	
Tropper, Guy, 260-550, boulevard Mortagne, Boucherville (Québec) J4B 5E4	11 01 12	
<i>Région du Bas-Saint-Laurent</i>		
Alain, Jacques, 1201, 6 ^e avenue, La Pocatière (Québec) G0R 1Z0	12 12 06	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Dentistes		
<i>Région de la Capitale-Nationale</i>		
Audet, Alain, 303-1363, avenue Maguire, Québec (Québec) GIT 1Z2	04 05 19	
Avon, Sylvie-Louise, Université Laval, 2420, rue de la Terrasse, Québec (Québec) G1V 0A6	07 11 04	
Baillargeon, Isabelle, 7185, boulevard Henri-Bourassa (Québec) G1H 3E3	07 10 26	
Barussaud, Anne-Marie, 306-1305, boulevard Lebourgneuf, Québec (Québec) G2K 2E4	09 08 13	
Bélangier, Marc André, 220-2480, chemin Sainte-Foy, Québec (Québec) G1V 1T6	00 02 24	
Bergeron, Claude-Albert, 350-2360, chemin Sainte-Foy, Québec (Québec) G1V 4H2	91 08 21	
Caya, Pierre, 875-2600, boulevard Laurier, Québec (Québec) G1V 4W2	11 11 26	
Chmielewski, Witold Aleksander, Faculté de Médecine Dentaire, Université Laval, Québec (Québec) G1K 7P4	09 04 09	
Cloutier, Gilles-Jean, 2.01-2535, boulevard Laurier, Québec (Québec) G1V 4M3	78 01 29	
Côté, Sylvain Mario, 875-2600, boulevard Laurier, Québec (Québec) G1V 4W2	11 11 26	
Dorval, Louis, 210-2535, boulevard Laurier, Québec (Québec) G1V 4M3	06 02 10	
Fournier, André, Faculté de médecine dentaire, 2420, rue de la Terrasse, Québec (Québec) G1V 0A6	78 12 20	
Gaucher, Hubert, Université Laval, 2420, rue de la Terrasse, Québec (Québec) G1V 0A6	78 04 29	
Gaudreault, Luc, Faculté de médecine dentaire Université Laval, case postale 2208, succursale Terminus Québec (Québec) G1K 7P4	12 12 20	
Gagnon, Guy, École de médecine dentaire, Université Laval, bureau 4523, Québec (Québec) G1K 7P4	00 11 15	
Gagnon, Jean, 207-4780, rue Saint-Félix, Québec (Québec) G3A 2J9	08 03 27	
Girard, Philippe, 100-1145, boulevard Lebourgneuf, Québec (Québec) G2K 2K8	09 07 19	
Gosselin, Marie, 306-1305, boulevard Lebourgneuf, Québec (Québec) G2K 2E4	09 08 13	
Landry, Marie-Lou, 100-1145, boulevard Lebourgneuf, Québec (Québec) G2K 2K8	09 07 19	
Lebire, André, 200-4715, rue de Replats, Québec (Québec) G2J 1B8	96 04 18	
Leclerc, Robert, 875-2600, boulevard Laurier, Québec (Québec) G1V 4W2	11 11 26	
Maranda, Guy, 822, avenue de Bellevue, Québec (Québec) G1V 2R5	01 01 21	
Pérusse, Renald, case postale 2208, succursale Terminus, Québec (Québec) G1K 7P4	93 01 13	
Proulx, Marcel, case postale 2208, succursale Terminus, Québec (Québec) G1K 7P4	89 11 25	
Rivest, Jean-Luc, 11, rue du Temple, Québec (Québec) G1E 4Z8	07 04 14	
Rodrigue, Charles, 208-2750, chemin Sainte-Foy, Québec (Québec) G1V 1V6	88 10 13	
Roy, Serge, École de médecine dentaire, 2420, rue de la Terrasse, Québec (Québec) G1V 0A6	78 11 22	
Simard, Armando, 2355, boulevard Laurier, Québec (Québec) GIT 1C1	74 05 26	
Tardif, Normand, case postale 2208, succursale Terminus, Québec (Québec) G1K 7P4	78 04 29	
Vincent, Normand, 320-979, avenue de Bourgogne, Québec (Québec) G1W 2L4	10 07 07	
Zakrzewski, Andrew, 230-1300, boulevard Lebourgneuf, Québec (Québec) G2K 2N1	12 01 01	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
<i>Région de Montréal</i>		
Abrams, Stacey Francine, 2929, boulevard Saint-Charles, Kirkland (Québec) H9H 3B5	05 10 15	
Aubry, Chantal, 1212, avenue Seymour, Montréal (Québec) H3H 2A5	12 10 05	
Auerbach, David, 515-4141, rue Sherbrooke Ouest, Westmount (Québec) H3Z 1B8	95 07 16	
Baranowski, Gloria, 2-200, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec) H2Z 1X4	07 04 27	
Barbeau, Ginette, 2647, rue Allard, Montréal (Québec) H4E 2L7	84 10 27	
Bare, Sabrina, 61-1155, rue Metcalfe, Montréal (Québec) H3B 2V6	10 10 01	
Battah, Jason, 1678, boulevard Saint-Joseph Est, Montréal (Québec) H2J 1M9	09 05 01	
Beaulieu, Mario, 465-3333, chemin Queen-Mary, Montréal (Québec) H3V 1A2	76 02 04	
Bertrand, Maryse, 305-202, Parc Berlioz, Montréal (Québec) H3E 1B8	07 03 18	
Bloomberg, Ronald Gordon, 525-5025, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H4A 1S9	08 02 02	
Brousseau, Fannie, case postale 6128, succursale Centre-Ville, Montréal (Québec) H3C 3J7	95 02 11	
Calder, John Ross, 4571, rue Sherbrooke Ouest, Westmount (Québec) H3Z 1E9	07 04 20	
Campese, Mélanie, 1521-1, place Ville-Marie, Montréal (Québec) H3B 2B5	12 05 18	
Carvalho, Lilian Maria, 1101, rue Bélanger Est, Montréal (Québec) H2S 1H6	06 01 12	
Casey, Charles Arthur, 4695, rue Sherbrooke Ouest, Westmount (Québec) H3Z 1G2	08 04 11	
Chafaï, Nelly, 1101, rue Bélanger Est, Montréal (Québec) H2S 1H6	11 12 28	
Chartrand, François, 206-755, boulevard Saint-Jean, Pointe-Claire (Québec) H9R 5M9	07 03 31	
Chouinard, Paul-René, 7375A, rue Beaubien Est, Montréal (Québec) H1M 3R5	76 11 04	
Chrétien, Pablo, 420-3333, chemin Queen-Mary, Montréal (Québec) H3V 1A2	12 02 03	
Collins, Donald Gordon, 920-300, rue Léo-Pariseau, Montréal (Québec) H2W 2N1	05 04 01	
Dagenais, Patrice, 101-400, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal (Québec) H2Y 1S1	05 04 01	
De Grandmont, Madeleine, 5870, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H1N 1B5	74 08 17	
De Grandmont, Pierre, 404-3535, chemin Queen-Mary, Montréal (Québec) H3V 1H8	96 06 06	
Déry, William, 1101, rue Bélanger Est, Montréal (Québec) H2S 1H6	06 01 12	
Desjardins, Benoît, 4055, rue Beaubien Est, Montréal (Québec) H1X 1H7	02 04 11	
Desrochers, Josée, 150-5, Place du Commerce, Montréal (Québec) H3E 1M8	08 02 25	
Di Lullo, Lino Pasquale, 206-5700, rue Saint-Zotique Est, Montréal (Québec) HIT 3Y7	08 05 02	
Diamond, Pierre, 83, rue Rachel Est, Montréal (Québec) H2W 2T6	12 05 05	
Dinh, Ngoc Tuan, 7189, rue Saint-Denis, Montréal (Québec) H2R 2E3	07 10 26	
Dolman, Barry, 304-5885, chemin de la Côte-des-Neiges, Montréal (Québec) H3S 2T2	04 12 12	
Dorfman, Sheldon, 230-5025, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H4A 1S9	78 01 01	
Dorion, Robert, 11238-1, Place Ville-Marie, Montréal (Québec) H3B 3Y1	78 05 17	
Dulude, Josée-Anne, 201-5512, chemin de la Côte-des-Neiges, Montréal (Québec) H3T 1Y9	05 09 20	
Duquette, Pierre, Faculté de médecine dentaire, Université de Montréal, case postale 6128, succursale Centre-Ville, Montréal (Québec) H3C 3J7	78 10 29	
Durand, Claude-F., 430-3333, chemin Queen-Mary, Montréal (Québec) H3V 1A2	78 10 29	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Dussault, Henri, 1823, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H2K 1B4	99 02 21	
El-Onsi, Ghassan, 300-1500, boulevard De Maisonneuve Ouest, Montréal (Québec) H3G 1N1	12 07 19	
Fagan, Fredrick, 403-1500, boulevard De Maisonneuve Ouest, Montréal (Québec) H3G 1N1	78 10 29	
Faille, Jeanne-Nicole, G80-3550, chemin de la Côte-des-Neiges, Montréal (Québec) H3H 1V4	94 07 06	
Faith, Robert., 220-3550, chemin de la Côte-des-Neiges, Montréal (Québec) H3H 1V4	74 08 17	
Feinberg, Morris, 211, croissant Netherwood, Hampstead (Québec) H3X 3H8	06 08 20	
Ferron, Maurice-Edmond, 1570, boulevard Henri-Bourassa Ouest, Montréal (Québec) H3M 3E3	11 08 14	
Forest, Denis, Faculté de médecine dentaire, Université de Montréal, case postale 6128, succursale Centre-Ville, Montréal (Québec) H3C 3J7	78 10 29	
Frazier, Gregory, 208-955, boulevard Saint-Jean, Pointe-Claire (Québec) H9R 5K3	89 01 01	
Gagnon, Pierre, 468, boulevard Saint-Joseph Est, Montréal (Québec) H2J 1J7	74 08 17	
Gagnon, Sylvain, 440-3536, avenue Lacombe, Montréal (Québec) H3T 1M1	91 03 06	
Garofalo, Raphael, 805-1, avenue Holiday, Pointe-Claire (Québec) H9R 5N3	07 04 12	
Garmiry, Karnik, 430-895, rue de la Gauchetière Ouest, Montréal (Québec) H3B 4G1	97 03 03	
Godbout, Marie-Renée, 6461, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H1N 1C5	05 01 22	
Gravel, André-Roger, 1607, rue Fleury Est, Montréal (Québec) H2C 1S9	78 10 29	
Greenspoon, Arthur Joël, 100-5000, avenue Decelles, Montréal (Québec) H3V 1J1	88 08 17	
Hébert, Paul, 495-3333, chemin Queen-Mary, Montréal (Québec) H3V 1A2	04 11 28	
Hershenfield, Earl Melvyn, 535-4141, rue Sherbrooke Ouest, Westmount (Québec) H3Z 1B8	78 06 25	
Houde, Amélie, 1678, boulevard Saint-Joseph Est, Montréal (Québec) H2J 1M9	07 04 12	
Houde, Maurice, 420-3333, chemin Queen-Mary, Montréal (Québec) H3V 1A2	06 05 25	
Huot, Robert, 450-1575, boulevard Henri-Bourassa Ouest, Montréal (Québec) H3M 3A9	85 12 23	
Israelovitch, Samuel P., 302-5885, chemin de la Côte-des-Neiges, Montréal (Québec) H3S 2T2	77 11 10	
Jenne, Ross Edward, 90, rue Morgan, Baie-d'Urfé (Québec) H9X 3A8	76 01 03	
Jutras, Simon, 4-1577, avenue Van Horne, Montréal (Québec) H2V 1L6	12 07 04	
Kandalla, Ralph, 300-1500, boulevard De Maisonneuve Ouest, Montréal (Québec) H3G 1N1	12 07 19	
Kano, Bassel, 1521-1, place Ville-Marie, Montréal (Québec) H3B 2B5	12 05 16	
Kano, Fadi, 4637, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H3Z 1G2	12 09 28	
Kano, Gina, 535-4141, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H3Z 1B8	06 03 29	
Katz, Isaac Mordecai, 490-3550, chemin de la Côte-des-Neiges, Montréal (Québec) H3H 1V4	78 11 22	
Kazemian, Mojgan, 920-300, rue Léo-Pariseau, Montréal (Québec) H2X 4B3	12 09 07	
Kepron, Donald, 310-3550, chemin de la Côte-des-Neiges, Montréal (Québec) H3H 1V4	93 07 08	
Kerner, Matthew Brooks, 805-1, avenue Holiday, Pointe-Claire (Québec) H9R 5N3	12 06 15	
Konigsberg, Sidney, 505-5885, chemin de la Côte-des-Neiges, Montréal (Québec) H3S 2T2	77 01 13	
Kopytov, Oleg, 309-3535, chemin Queen Mary, Montréal (Québec) H3V 1H8	76 04 30	
Korne, Paul Harley, 310-4141, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H3Z 1B8	91 12 25	
Kozloff, Lisa, 720-6600, autoroute Transcanadienne, Pointe-Claire (Québec) H9R 4S2	06 03 29	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Labelle, Hubert René, 502-666, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H3A 1E7	83 01 08	
Lachapelle, Louise, 100-5000, avenue Decelles, Montréal (Québec) H3V 1J1	79 05 17	
Lacoursière, Sonya, 206-14770, boulevard Pierrefonds, Montréal (Québec) H9H 4Y6	93 01 02	
Lafrenière, Jules, 2017, rue Saint-Hubert, Montréal (Québec) H2L 3Z6	78 11 15	
Lalonde, Benoît, 1560, rue Sherbrooke Est, département stomatologie Montréal (Québec) H2L 4M1	03 09 24	
Larivée, Jacinthe, 382, boulevard Saint-Joseph Est, Montréal (Québec) H2T 1J6	90 01 13	
Larose, Pierre, 100-750, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent (Québec) H4M 2M4	01 05 04	
Lavigne, Gilles, case postale 6209, succursale A, Montréal (Québec) H3C 3T9	88 01 20	
Le, Thi Kim-Mai, 102-6484, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H4B 1N2	81 01 08	
Leduc, Alain, 83, rue Rachel Est, Montréal (Québec) H2W 2T6	12 05 05	
Lerner, Earl, 20333 chemin Lakeshore, Baie-D'Urfé (Québec) H9X 1R1	74 08 17	
Levine, Saul Emanuel, 800-6600, autoroute Transcanadienne, Pointe-Claire (Québec) H9R 4S2	08 07 12	
Levitt, Harvey Lawrence, 250-1310, avenue Greene, Montréal (Québec) H3Z 2B2	74 08 17	
MacKay, Scott, 1101, rue Bélanger Est, Montréal (Québec) H2S 1H6	06 01 08	
Malkinson, Samuel Lyon, 2222, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec) H3H 1R6	12 09 05	
Malouf, Elias, P1375-1250, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec) H3B 4W8	97 05 22	
Marcone, Mario, 600-8166, boulevard Maurice-Duplessis, Montréal (Québec) H1E 2Y5	07 04 29	
Martin, Laurent, 420-3333, chemin Queen-Mary, Montréal (Québec) H3V 1A2	06 05 25	
Masson, Jean-Pierre, 3170, rue Jarry Est, Montréal (Québec) H1Z 2C9	79 03 07	
Mc Duff, Georges, 12350, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec) H1B 2Z1	87 03 27	
Miller, Matthew, 805-1, avenue Holiday, Pointe-Claire (Québec) H9R 5N3	12 08 09	
Miller, Seymour Simon, 230-5025, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H4A 1S9	74 08 17	
Miller, Stephen, 710-6600, autoroute Transcanadienne, Pointe-Claire (Québec) H9R 4S2	74 08 17	
Moscovitch, Michael Stephen, 210-4150, rue Sainte-Catherine Ouest, Westmount (Québec) H3Z 2Y5	93 07 08	
Muroff, Fredrick, 201-6359, rue Jean-Talon Est, Montréal (Québec) H1S 3E7	71 03 10	
Nguyen, Cuong-Van, 800, boulevard Gouin Ouest, Montréal (Québec) H3L 1K7	11 10 12	
Paquette, Manon, 102-26, rue Sainte-Anne, Sainte-Anne-de-Bellevue (Québec) H9X 3L9	03 11 30	
Parent, Guy, 1101, rue Bélanger Est, Montréal (Québec) H2S 1H6	96 10 26	
Pellerin, Jacques-T., Faculté de médecine dentaire, Université de Montréal, case postale 6128, succursale Centre-Ville, Montréal (Québec) H3C 3J7	88 02 24	
Pellerin, Patrice, 995, rue Notre-Dame, Montréal (Québec) H8S 2C1	91 07 25	
Perri, Romina, 400-3550, chemin de la Côte-des-Neiges, Montréal (Québec) H3H 1V4	12 03 18	
Peters, Daniel, 5455, rue Bélanger, Montréal (Québec) HIT 1E7	96 03 14	
Phan, David Quoc Huy, 570, boulevard Alexis-Nihon, Saint-Laurent (Québec) H4M 2A8	11 06 18	
Pinchuk, Marvin, 350-4141, rue Sherbrooke Ouest, Westmount (Québec) H3Z 1B8	77 11 18	
Prévost, André, Faculté de médecine dentaire, Université de Montréal, case postale 6128, succursale Centre-Ville, Montréal (Québec) H3C 3J7	87 12 12	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Rei, Nathalie, Faculté de médecine dentaire, Université de Montréal, case postale 6128, succursale Centre Ville, Montréal (Québec) H3C 3J7	10 03 27	
Reich, Eric, 2002-5095, rue Jean-Talon Est, Saint-Léonard (Québec) H1S 3G4	74 08 17	
Remise, Claude-H., Faculté de médecine dentaire, Université de Montréal, case postale 6128, succursale Centre-Ville, Montréal (Québec) H3C 3J7	74 08 17	
Rosen, Harry, 107-3545, chemin de la Côte-des-Neiges, Montréal (Québec) H3H 1V1	74 02 03	
Ross, Louise, 1678, boulevard Saint-Joseph Est, Montréal (Québec) H2J 1M9	05 07 21	
Rudick, Gérald Samuel, 3546, avenue Van Horne, Montréal (Québec) H3S 1R5	92 12 20	
Samis, Philip Lawrence, 1521-1, place Ville-Marie, Montréal (Québec) H3B 2B5	74 01 17	
Sedlezky, Benjamin, 515-4141, rue Sherbrooke Ouest, Westmount (Québec) H3Z 1B8	88 08 04	
Shamy, Frank, 806-1414, rue Drummond, Montréal (Québec) H3G 1W1	74 08 17	
Shapiro, Stewart, 310-3535, chemin Queen Mary, Montréal (Québec) H3V 1H8	02 02 13	
Shore, Edward, 805-6600, autoroute Transcanadienne, Pointe-Claire (Québec) H9R 4S2	78 10 29	
Silbert, Richard, Faculté de médecine dentaire, Université de Montréal, case postale 6128, succursale Centre-Ville, Montréal (Québec) H3C 3J7	00 07 01	
Slon, Jennifer, 1101, rue Belanger Est, Montréal (Québec) H2S 1H6	11 12 21	
Silver, Michael, 785-3550, chemin de la Côte-des-Neiges, Montréal (Québec) H3H 1V4	10 12 10	
Soulières, Carmel, 5455, rue Bélanger, Montréal (Québec) HIT 1E7	93 08 01	
Steinberg, Marvin H., 408-5800, boulevard Cavendish, Côte-Saint-Luc (Québec) H4W 2T5	75 11 19	
St-Germain, Philippe, 100-5000, avenue Decelles, Montréal (Québec) H3V 1J1	08 03 16	
Stutman, Marvin, 535-4141, rue Sherbrooke Ouest, Westmount (Québec) H3Z 1B8	78 06 25	
Stutman, Peter Williams, 301-3535, chemin Queen-Mary, Montréal (Québec) H3V 1H8	78 10 14	
Tamimi Marino, Faleh, 3640, rue University Montréal (Québec) H3A 2B2	12 05 10	
Taoutel, Chadi, 940, boulevard Saint-Joseph Est, Montréal (Québec) H2J 1K6	03 06 19	
Taylor, Donald, 4898, boulevard De Maisonneuve Ouest, Westmount (Québec) H3Z 1M8	93 07 08	
Tellier, Yves, 490-3333, chemin Queen-Mary, Montréal (Québec) H3V 1A2	78 11 01	
Tesolin, Yvan, 8165, avenue André-Ampère, Montréal (Québec) H1E 3J9	06 06 02	
Turkewicz, Jack Morris, 3525, chemin Queen-Mary, Montréal (Québec) H3V 1H9	82 03 10	
Valiquette, Jacques, 1560, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H2L 4M1	79 01 05	
Vallée, Pierre, 103-50, boulevard Saint-Joseph Est, Montréal (Québec) H2T 1H1	07 07 03	
Van Becelaere, Jean-René, 317, avenue Dorval, Dorval (Québec) H9S 3H6	78 03 18	
Van Wijlen, Jan Paul, 100-26, rue Sainte-Anne, Sainte-Anne-de-Bellevue (Québec) H9X 1L3	12 03 16	
Venneri, Carlo, 208-5275, rue Jean-Talon Est, Montréal (Québec) H1S 1L2	83 12 28	
Vu, Cathy Thuy Quyen, 408-1100, avenue Beaumont, Mont-Royal (Québec) H3P 3H5	07 09 07	
Werbitt, Marvin, 4141, rue Sherbrooke Ouest, Westmount (Québec) H3Z 1B8	78 06 25	
Yacovitch, Katy, 137, avenue du Mont-Royal Ouest, Montréal (Québec) H2T 2S9	11 09 10	
Yacovitch, Terence Lee, 137, avenue Du Mont-Royal Ouest, Montréal (Québec) H2T 2S9	09 05 02	
Youster, Jeffrey Mark, 2-200, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec) H2Z 1X4	07 04 27	
Zilio, Daniel, 11520, boulevard Sainte-Colette, Montréal (Québec) H1G 6J3	84 10 27	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
<i>Région de Chaudière-Appalaches</i>		
Chamberland, Sylvain, 140, 123 ^e Rue, Saint-Georges (Québec) G5Y 2Z1	90 10 24	
Drouin, Roger, 204-8165, du Mistral, Charny (Québec) G6X 3R8	93 08 12	
<i>Région du Bas-Saint-Laurent</i>		
De Guise, Diane, 429, rue Saint-Germain Est, Rimouski (Québec) G5L 1E3	89 10 01	
Roy, Louis, 385, boulevard Jessop, Rimouski (Québec) G5L 1M9	91 04 03	
<i>Région de Laval</i>		
André, Yves-Marie, 1736, rue Maurice-Gauvin, Laval (Québec) H7S 1Z5	99 04 24	
Aubré, Normand, 404-400, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval (Québec) H7M 3Y8	87 10 14	
Brault, Alain, 407-1435, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval (Québec) H7S 2C6	81 01 08	
Carrière, Pascal, 401-400, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval (Québec) H7M 3Y8	07 05 03	
Champagne, Patrick, 201-2525, boulevard Daniel-Johnson, Laval (Québec) H7T 1S9	96 04 19	
Dumoulin, Jean-Marc, 300-1575, boulevard de l'Avenir, Laval (Québec) H7S 2N5	96 06 22	
Fournier, Christian, 360-2525, boulevard Daniel-Johnson, Laval (Québec) H7T 1S9	91 07 12	
Iafrancesco, Cristina, 206-300, boulevard de la Concorde Est, Laval (Québec) H7G 2E6	07 06 01	
Kleinman, Ezra, 206-4415, boulevard Notre-Dame, Laval (Québec) H7W 1T7	74 08 17	
Lacoste, Éric, 310-1555, boulevard de l'Avenir, Laval (Québec) H7S 2N5	06 03 15	
Leduc, Julie, 310-1555, boulevard de l'Avenir, Laval (Québec) H7S 2N5	06 03 15	
Major, Maryse, 404-400, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval (Québec) H7M 3Y8	07 05 31	
Rioux, Dave, 499, boulevard des Laurentides, Laval (Québec) H7G 2V2	11 11 20	
Shildkraut, Madelaine, 301-400, rue Curé-Labelle, Laval (Québec) H7V 2S7	93 10 24	
Thibodeau, Pierre, 402-400, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval (Québec) H7M 3Y8	91 11 07	
Yelle, Robert, 5585, boulevard Dagenais Ouest, Laval (Québec) H7R 1L9	83 12 28	
<i>Région de l'Outaouais</i>		
Allaire, Patricia, 664, boulevard de la Gappe, Gatineau (Québec) J8T 0A6	08 09 26	
Bourassa, René, 201-85, chemin de la Savane, Gatineau (Québec) J8T 8L5	10 10 17	
Cooper, Barry, 144, promenade du Portage, Gatineau (Québec) J8X 2K3	12 05 31	
Corbeil, Christine, 2291, rue Saint-Louis, Gatineau (Québec) J8T 5L8	08 01 26	
Côté, David, 80, rue Belleau, Gatineau (Québec) J9A 1H1	08 02 13	
Côté, Michel, 600 boulevard Saint-Joseph, Gatineau (Québec) J8Y 4A7	08 03 08	
Dessureault, Ghislain, 366, chemin d'Aylmer, Gatineau (Québec) J9H 1A7	08 06 28	
Fortier, Éric, 588, boulevard Saint-Joseph, Gatineau (Québec) J8Y 4A7	08 04 13	
Généreux, Pierre-Charles, 153, promenade du Portage, Gatineau (Québec) J8X 2K4	08 03 12	
Gossack, Howard Allan, 410, montée Paiement, Gatineau (Québec) J8P 6R5	08 12 26	
Grégoire, Hélène, 251B, boulevard Saint-Joseph, Gatineau (Québec) J8Y 3X5	10 03 20	
Iwanowski, Tom Joseph, 504-15, rue Gamelin, Gatineau (Québec) J8Y 6N5	02 01 16	
Julien, Pénélope, 600, boulevard Saint-Joseph, Gatineau (Québec) J8Y 4A7	08 03 17	
Kawaiah, Abd-Al-Hadi, 4-420, boulevard Wilfrid-Lavigne, Gatineau (Québec) J9H 6W7	11 05 19	
Kinahan, Marjorie, 410, montée Paiement, Gatineau (Québec) J8P 6R5	12 08 18	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Kinahan, Robert Francis, 410, montée Paiement, Gatineau (Québec) J8P 6R5	08 12 26	
Knight, Chantal, 410, montée Paiement, Gatineau (Québec) J8P 6R5	08 12 26	
Lafrance, Guy, 88, rue Principale, Gatineau (Québec) J9H 3L8	08 07 11	
Landry, Colette, 664, boulevard de la Gappe, Gatineau (Québec) J8T 0A6	07 04 15	
Légaré, Pierre-Benoit, 69, rue Gamelin, Gatineau (Québec) J8Y 1V5	80 01 04	
Marleau, Robert, 153, promenade du Portage, Gatineau (Québec) J8X 2K4	01 07 26	
Pageau, Nathalie, 251-B, boulevard Saint-Joseph, Gatineau (Québec) J8Y 3X5	04 07 30	
Paquet, Marcel, 410, montée Paiement, Gatineau (Québec) J8P 6R5	08 12 26	
Poulin, Marie-Christine, 600, boulevard Saint-Joseph, Gatineau (Québec) J8Y 4A7	11 11 27	
Raisi, Mahmoud, 67, rue du Couvent, Gatineau (Québec) J9H 6A2	08 07 18	
Vadeboncoeur, Hugo, 200-195, rue de L'Atmosphère, Gatineau (Québec) J9A 0A3	02 03 30	
<i>Région des Laurentides</i>		
Bouchard, François, 189, rue de Martigny Ouest, Saint-Jérôme (Québec) J7Y 2G4	89 08 21	
Gauthier, Chantal, 192, chemin de la Grande-Côte, Rosemère (Québec) J7A 1H4	12 05 05	
Giguère, Vincent, 49-300, rue Sicard, Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X5	00 06 09	
Jarjoura, Karim, 202-138B, chemin Grande-Côte, Rosemère (Québec) J7A 1H3	11 01 07	
Poirier, Michel, 102-2100, boulevard du Curé-Labelle, Saint-Jérôme (Québec) J7Y 1S8	06 06 15	
Poirier, Michel Girard, 904, montée Sainte-Thérèse, Saint-Jérôme (Québec) J5L 2L1	06 12 21	
<i>Région du Saguenay-Lac Saint-Jean</i>		
Rousseau, Martin, 284, avenue Sainte-Anne, Saguenay (Québec) G7J 2M4	89 08 03	
Voyer, Manon, 203-412, boulevard Saguenay Est, Saguenay (Québec) G7H 7Y8	96 06 22	
<i>Région de l'Estrie</i>		
Béliveau, Chantal, 1461, rue Desnoyers, Sherbrooke (Québec) J1K 2G2	07 02 10	
Bouchard, Gaétan, 300-85, rue Belvédère Nord, Sherbrooke (Québec) J1H 4A7	12 03 13	
Cassar, Jean, 300-75, rue Wellington Nord, Sherbrooke (Québec) J1H 5A9	81 07 10	
Grenier, Catherine, 1019, rue King Ouest, Sherbrooke (Québec) J1H 1S4	11 11 10	
Lemay, Jules Edgard Junior, 100-91, rue Peel, Sherbrooke (Québec) J1H 4J9	74 08 17	
Lemay III, Jules Edgar, 91, rue Peel, Sherbrooke (Québec) J1H 4J9	87 11 25	
Pashley, Scott Vernon, 1019, rue King Ouest, Sherbrooke (Québec) J1H 1S4	12 05 17	
<i>Région de la Mauricie et du Centre-du-Québec</i>		
Alvaro, Emanuel, 120-2125, boulevard Lemire, Drummondville (Québec) J2B 8N8	99 04 17	
Bonner, Mark, 49, rue Laurier Ouest, Victoriaville (Québec) G6P 6P5	11 11 22	
Gendron, Maryse, 631, rue Lindsay, Drummondville (Québec) J2B 1H8	91 01 10	
Perron, Jean-Pierre, 5065, boulevard des Forges, Trois-Rivières (Québec) G8Y 4Z3	81 07 20	
Roussy, Yanik, 3050, boulevard St-Jean, Trois-Rivières (Québec) G2B 2M9	12 10 13	
<i>Région de Lanaudière</i>		
Beaulne, Nathalie, 1423, chemin Gascon, Terrebonne (Québec) J6X 4L9	95 02 11	
Saint-Pierre, Maurice Jr., 3015, boulevard de la Pinière, Terrebonne (Québec) J6X 4V5	93 08 12	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
<i>Région de la Montérégie</i>		
Archambault, Amy Aline, 160-3206, boulevard de la Gare, Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 8W5	12 09 28	
Bisaillon, Marie-Josée, 204-895, boulevard du Séminaire Nord, Saint-Jean-Iberville (Québec) J3A 1J2	85 07 26	
Boivin, Danielle, 2540, boulevard Lapinière, Brossard (Québec) J4Z 3S2	84 10 27	
Buteau, Claude-Maryse, 2, rue Lalemant, Sorel-Tracy (Québec) J3P 2K3	78 11 04	
De Koninck, Louis, 202-2126, avenue Victoria, Longueuil (Québec) J4V 1M9	07 11 15	
Delnour, Christian, 201-1494, Montarville, Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V 3T5	03 11 19	
Demers, Michel, 400-6845, boulevard Taschereau, Brossard (Québec) J4Z 1A7	02 06 27	
Duquet, Guy, 201-360, rue Saint-Charles Ouest, Longueuil (Québec) J4H 4E5	08 03 20	
Emde, Karin, 54, rue Dufferin, Granby (Québec) J2G 4W7	10 10 22	
Forget, Jocelyn, 259, boulevard Fiset, Sorel-Tracy (Québec) J3P 3P9	06 03 15	
Gagnon, Alain, 116, rue Guilbault, Longueuil (Québec) J4H 2T2	08 07 21	
Glenn-Nadeau, Brita, 201-3500, chemin de Chambly, Longueuil (Québec) J4L 1N8	85 11 22	
Godin, Daniel, 1077, chemin de Saint-Jean, La Prairie (Québec) J5R 2L6	96 06 22	
Labrie, Réjean, 103-1275, rue Blanchette, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 1J9	95 02 11	
Lachapelle, Serge, 596, rue Saint-Georges, Saint-Jean-Iberville (Québec) J3B 2W3	94 12 10	
Lavallée, Jean-N., 300-2066, chemin de Chambly, Longueuil (Québec) J4J 3Y7	86 10 31	
Ledoux, R.-Robert, 5100, boulevard Cousineau, Longueuil(Québec) J3Y 7G5	81 01 10	
Legendre, Ghislaine, 54, rue Longueuil, Saint-Basile-Le-Grand (Québec) J3N 1H3	04 04 21	
Létourneau, Jean-Charles, 112-7171, boulevard Cousineau, Longueuil (Québec) J3Y 8N1	96 09 28	
Locas, Luc, 208, rue Principale Sud, Delson (Québec) J5B 2A3	06 01 12	
Marquis, Vincent Litzler, 202-6900, boulevard Cousineau, Longueuil (Québec) J3Y 8Z4	08 09 29	
Moreau, Marie-Hélène, 102-524, boulevard du Fort Saint-Louis, Boucherville (Québec) J4B 1S6	80 11 06	
Morton, Paul David, 160-3206, boulevard de la Gare, Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 8W5	12 09 28	
Paquette, Alain, 206, rue Denison Est, Granby (Québec) J2G 4C2	85 07 15	
Pelletier, Léo, 310-5811, boulevard Taschereau, Brossard (Québec) J4Z 1A5	07 11 04	
Piquette, Benoît, 201-7900, boulevard Taschereau, Brossard (Québec) J4X 1C2	94 06 01	
Riendeau, François Jean, 101-3500, chemin Chambly, Longueuil (Québec) J4L 1N8	02 12 02	
Ruest, André, 340-1615, boulevard Jacques-Cartier Est, Longueuil (Québec) J4M 2X1	07 01 05	
St-Georges, Annie, 3-101, Cardinal-Léger, Pincourt (Québec) J7V 3Y3	05 07 27	
Sakkal, Salam, 100-2, boulevard Desaulniers, Saint-Lambert (Québec) J4P 1L2	92 09 17	
Talbot, Jocelyn, 110-486, rue Chicoine, Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 7E4	95 02 11	
Traversy, Mary Celyne, 110-6, boulevard Desaulniers, Saint-Lambert (Québec) J4P 1L3	02 03 27	
Valiquette, Robert, 202-2126, avenue Victoria, Longueuil (Québec) J4V 1M9	98 03 07	
Optométriste		
<i>Région de la Capitale-Nationale</i>		
Guay, Véronique, G3839-1660, boulevard de l'Entente, Québec (Québec) GIS 4S7	09 04 01	